N° 225 Septembre 2021 - 150 DA

INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

www.actuel-dz.com

L 21225 - 09 - A - 150 DA - DZ

Plan d'action du gouvernement, rentrée sociale...

Le grand embouteillage des réformes !

1er

CASH
ASSURANCES

ASSUREUR
CONSTRUCTION

NOS **PERFORMANCES**
REJOINGENT VOS **EXIGENCES**

www.cash-assurances.dz

L'ACTUEL 225 /Septembre 2021 - Anep n° 2116102387

Édito

Sortir du grand embouteillage des réformes

Historiquement parlant, l'Algérie post-coloniale a entamé ses premières réformes suite aux émeutes d'octobre 1988, et depuis, c'est le perpétuel chantier qui ne voit pas le bout du tunnel. Pis encore, les réformes tous azimuts qui ont été engagées sont devenues un simple leitmotiv des gouvernements successifs, laissant à chaque fois un goût d'inachevé. In fine, en 2021, ce sont toujours les sempiternels problèmes qui reviennent à la charge, à telle enseigne que plus de trois décennies après les événements d'octobre 88, l'ardeur réformatrice des décideurs qui se sont succédé aux commandes du pays n'a pas fait long feu.

Aujourd'hui, force est de constater que les réformes en Algérie, principalement celles de la politique économique, se sont retrouvées engluées dans un grand embouteillage, favorisant davantage le statu quo, ce qui entrave sérieusement la capacité de l'actuelle équipe gouvernementale à prendre les mesures indispensables pour relever les multiples défis qui l'attendent.

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, le plan d'action du gouvernement Benabderrahmane est tombé à point nommé pour procéder définitivement à de profondes réformes, à savoir la consolidation de l'État de droit et la rénovation de la gouvernance, la relance et le renouveau économiques, le développement humain et une politique sociale renforcée, une politique étrangère dynamique et proactive, ainsi que le renforcement de la sécurité et de la défense nationales■

R. K.

SOMMAIRE n° 225 - Septembre 2021

EDITO

Sortir du grand embouteillage des réformes

Aujourd'hui, force est de constater que les réformes en Algérie, principalement celles de la politique économique, se sont retrouvées engluées dans un grand embouteillage, favorisant davantage le statu quo, ce qui entrave sérieusement la capacité de l'actuelle équipe gouvernementale à prendre les mesures indispensables pour relever les multiples défis qui l'attendent■

6 Plan d'action du gouvernement, rentrée sociale…
Le grand embouteillage des réformes !

8 Elections municipales
Quel rôle pour les élus locaux dans la relance économique !

10 Incendies été 2021
La Kabylie pleure ses oliviers

12 Bienvenue en l'an 1 de l'après-Covid-19...
Ou quand l'économie mondiale s'impose un nouveau calendrier !

16 Transit douanier
Avec Union Trans, mettez votre développement à l'international entre les mains d'un expert !

18 Dernier bilan de l'ONS
Des agrégats dans le vert pour l'économie nationale

20 Dépénalisation de l'acte de gestion
Séparer le bon grain de l'ivraie

22 Marché de l'emploi
Des lendemains incertains

24 Micro-entreprises
Un moteur de l'entrepreneuriat à booster

26 Équilibres financiers de l'Etat
Casse-tête et interrogations

28 Projet de banque dédiée aux moyens et petits agriculteurs
Une vraie bouée de sauvetage

30 Ouverture du capital des entreprises et banques publiques
Redynamiser le marché financier

32 PME
Comment se fait une introduction à la Bourse d'Alger ?

34 BMT
Bejaia Mediterranean Termina

36 Assurances
Trois bonnes raisons de souscrire à la SAA après la Covid-19

38 Assurances agricoles
Nécessité de mettre au goût du jour les projets du Daca et du FGCA

42 Pétrole
Le raffermissement des prix se confirme

44 Augmentation de la production pétrolière de 400.000 barils/jour
Une décision non avantageuse pour les pays producteurs

46 **Liftal**
Liftal Algérie veille à la sécurité de vos projets industriels

48 Groupes industriels
Un accompagnement s'impose

50 Secteur agricole
Lancement de mesures urgentes pour promouvoir l'investissement

52 Campagne céréalière 2020-2021
Encore un échec !

56 Crise d'eau en Algérie
La vraie bataille de l'or bleu a commencé

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK
BOUGHAZI SMAIL

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Septembre 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Plan d'action du gouvernement, rentrée sociale...

Le grand embouteillage des réformes !

Compliqué. La situation exige des efforts supplémentaires non seulement en matière de recherche de nouvelles ressources financières pour le financement des projets de développement, mais aussi du sérieux dans la gestion, le suivi et le contrôle d'un terrain miné par la corruption et la bureaucratie.

Le nouveau gouvernement ne sera pas confronté aux problématiques habituelles des rentrées précédentes. La rentrée sociale de cette année intervient dans un contexte très particulier, marqué par l'accumulation des crises. Désormais, l'embouteillage, ce problème sempiternel qui caractérise les rues des grandes villes du pays chaque mois de septembre de l'année, touchera cette fois-ci les couloirs des départements ministériels, dont les premiers responsables tenteront de franchir le test de la rentrée, amortir le choc de la crise sanitaire et réussir la relance économique.

Après un ralentissement de la cadence des réformes dû aux crises politique et sanitaire qui secouent le pays depuis près de deux ans, le train des réformes s'apprête à être lancé dans les prochains jours. Plusieurs textes de lois, et pas des moindres, sont déjà en gestation, mais il va falloir faire des choix : prioriser les réformes. En effet, le gouvernement d'Aymen Benabderrahmane a fixé les objectifs à atteindre dans son Plan d'action adopté lors de la réunion du Conseil des ministres début du mois courant.

Parmi les défis à relever figurent : la modernisation du système bancaire, la réforme du secteur public marchand et la gouvernance des entreprises publiques et l'attractivité du climat d'investissement considérés comme des leviers de la relance économique.

La mission s'annonce, donc, difficile et les pluies de réformes de cet automne risquent d'inonder le Palais du gouvernement et emporter avec elles des ministres incapables de trouver des solutions aux problèmes qui minent leurs secteurs. A vrai dire, le mois de septembre de cette année est déjà très chargé pour les membres de l'Exécutif appelés à franchir le premier test, en marquant une belle entame lors de cette rentrée politique.

La situation exige des efforts supplémentaires non seulement en matière de recherche de nouvelles ressources financières pour le financement des projets de développement, mais aussi du sérieux dans la gestion, le suivi et le contrôle d'un terrain miné par la corruption et la bureaucratie. Entre la santé, l'éducation et la relance économique, le gouvernement de Benabderrahmane fait face à de sacrés défis à relever.

Dans un contexte marqué par une inflation galopante et une dégradation des conditions de vie des citoyens, le gouvernement s'apprête à relancer *« la révision du système de subvention »* et l'ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés, deux sujets brûlants qui risquent de branler le front social en raison des conséquences drastiques que pourraient engendrer ces décisions sur le quotidien des citoyens. Une décision qui nous renvoie à une vingtaine d'années en arrière avec la politique de *« privatisation sauvage »* adoptée et appliquée par le gouvernement de Ahmed Ouyahia sous la pression du Fonds monétaire international en 1996. 25 ans après, le même scénario, dont les conséquences sont encore plus graves, risque de se reproduire en ces temps de recherche de stabilité sur tous les fronts. Le gouvernement de Benabderrahmane se retrouvera, donc, face à la gestion de la colère des travailleurs en particulier au lieu de centrer son énergie sur la réforme et la relance de l'économie.

Enfin, les prochaines semaines s'annoncent compliquées pour l'Exécutif qui est à la fois appelé à mettre la base juridique à long terme et l'application des textes de lois sur le terrain, dans un contexte marqué par l'incertitude économique et politique. La mission reste difficile pour espérer un changement radical dans la gestion des affaires du pays. Pour redémarrer le logiciel économique du pays, le gouvernement est dans l'obligation de situer les priorités et pointer les problématiques importantes à résoudre. En cette période de déclin économique, il est très difficile de tabler sur la réussite de la campagne de vaccination contre la Covid-19 pour le redémarrage de l'activité économique et la mise en route des entreprises fortement impactées par les mesures de confinement■

A. B.

Lutte contre l'informel
Plusieurs mesures envisagées dans le Plan d'action du gouvernement

Plusieurs mesures pour combattre l'informel à travers, notamment, des outils visant son intégration dans le circuit légal sont envisagées dans le Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République.

Ce Plan prévoit la mise en place d'outils nécessaires à l'évaluation de l'étendue des activités informelles dans le secteur économique et au recensement des contribuables potentiels. Cela permettra l'évaluation des pertes fiscales engendrées par les activités informelles en vue de les ramener vers les circuits légaux de l'économie.

Le gouvernement s'engage, dans ce sens, à mettre en place des mesures d'intégration, d'incitation et de contrôle, devant contribuer au transfert de l'activité informelle vers le secteur formel. La récupération des fonds disponibles dans le marché informel pour les réintégrer dans le circuit officiel constitue parmi les objectifs assignés à ce Plan d'action prévoyant aussi la mise en place de mécanismes appropriés de commercialisation comme la libre vente à travers des associations spécialisées. Dans le but d'attirer les commerçants activant dans l'informel, le Plan d'action du gouvernement envisage la création du statut de l'auto-entrepreneur, le soutien à l'emploi des jeunes et à la création de micro-entreprises ainsi qu'à l'encouragement des activités artisanales et d'art en plus du renforcement des actions de communication pour la vulgarisation des droits et garanties des contribuables■

Elections municipales

Quel rôle pour les élus locaux dans la relance économique !

Décentralisation. Le développement local reste tributaire de l'intervention de l'administration centrale, notamment en matière d'investissement et de prise en charge des besoins essentiels des citoyens.

A l'approche des élections municipales, prévues pour le 27 novembre prochain, les partis politiques intensifient leurs actions et entament des préparatifs pour ce rendez-vous qui s'annonce important pour la vie d'un parti. Les citoyens, quant à eux, s'interrogent sur la mission des élus locaux et leurs capacités à jouer un rôle décisif dans la réussite du programme de relance économique. Une mission qui se résume jusqu'à nos jours en la gestion administrative des services de l'état civil. Qu'en est-il alors de la véritable mission d'un élu local ? Une question qui reste sans réponse pour le citoyen lambda appelé à accomplir son devoir d'élire ses représentants locaux lors des prochaines municipales. En effet, dans les différents codes de la commune et des collectivités locales, la mission dont il est chargé l'*« élu du peuple »* est importante. La loi lui confère des prérogatives en matière de prise en charge des doléances des citoyens et de répondre aux besoins de leurs territoires en matière de développement. Mais cette mission reste encre sur papier uniquement en raison de la problématique de la centralisation de la gestion des affaires de l'Etat qui demeure toujours d'actualité. Dans les discours officiels des ministres de l'Intérieur ayant succédé à ce poste, les élus locaux ont été appelés à jouer pleinement leur rôle dans l'attraction des bailleurs de fonds, des opérateurs économiques à investir sur leur territoire, une manière, selon le département de l'Intérieur, de garantir l'autonomie financière des communes et renforcer la démocratie participative.

En ces temps de crises multidimensionnelles qui secouent le pays et le besoin de mettre les jalons d'une économie solide, il est question de remettre les pendules à l'heure actuelle et conférer de nouvelles prérogatives aux élus locaux et les libérer de la tutelle de l'Etat. Certes, le rôle des communes ne se résumera plus aux seuls services de l'état civil, mais à booster le développement local et mettre en valeur toutes les niches de financement, de création de richesse et d'emploi. Une mission difficile à réaliser dans le contexte actuel, marqué par la *« centralisation »*. Raison pour laquelle les Algériens n'accordent toujours pas d'importance à ces élections du moment où d'importants dossiers de développement sont gérés par l'administration centrale.

Centralisation, un bâton dans la roue du développement !

Pour relancer la dynamique économique au niveau local, qui aura des impacts sur la vie des citoyens, la rupture avec le modèle socialiste demeure la seule et unique solution. Autrement dit, réduire le domaine d'intervention de l'Etat au niveau local et encourager la compétition entre les communes en matière de développement.

Cependant, une question se pose : où commence et où s'arrête le champ d'intervention d'un élu local ? En effet, depuis 2010, plusieurs lois relatives aux collectivités locales ont été adoptées et les responsables ne cessaient d'annoncer le passage de la gestion des communes et des wilayas d'un statut administratif à une gouvernance économique, mais rien n'a été fait à ce jour. Le développement local reste tributaire de l'intervention de l'administration centrale, notamment en matière d'investissement et de prise en charge des besoins essentiels des citoyens. Les gouvernements successifs se contentaient uniquement de rappeler aux élus locaux leur principale mission.

Des lois et des codes de la commune ont été adoptés mais la gestion des dossiers importants en matière de développement reste une prérogative de l'administration centrale. De ce fait, il est important de relancer le débat et la réflexion sur le rôle des élus locaux, ainsi que de la commune. L'implication des élus locaux dans le développement économique ne sera possible et effective que par la décentralisation.

Enfin, la situation exige l'implication de tous dans le développement économique du pays. Il suffit de définir les champs d'intervention de l'Etat et d'élargir le domaine d'intervention des élus locaux qui sont plus proches du citoyen. Qui connaît mieux qu'un élu local les besoins des habitants en matière de développement ?

Abdellah B.

Développement local
La formation des élus s'impose

La formation des élus et des cadres de l'administration est *« essentielle »* pour le développement et la gestion des collectivités locales, selon les responsables du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

En effet, la formation est inscrite dans la stratégie du ministère de l'Intérieur, et les acteurs concernés *« bénéficient de divers types de formations, à travers des programmes adaptés, dont l'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge des questions relatives à la gestion et au développement au niveau local »*. Avec ces formations, il s'agit, notamment, d'introduire de nouvelles méthodes de gestion et d'améliorer ce qui existe actuellement afin de hisser les collectivités locales à un niveau satisfaisant.

Le ministère de l'Intérieur avait mis en place un plan de formation quadriennal lancé en 2015. L'objectif consiste en premier lieu à assurer un service public de qualité au citoyen, et de consacrer la démocratie participative, a ajouté le responsable■

Incendies été 2021

La Kabylie pleure ses oliviers

Apocalypse. De nombreuses oliveraies ont littéralement disparu dans la région nord de la Kabylie, l'un des plus importants bassins oléicoles de l'Algérie.

Le moins que l'on puisse dire s'agissant des violents incendies qui ont ravagé plusieurs régions du nord de l'Algérie durant le mois d'août 2021 est que ces derniers ont été marqués par leur caractère exceptionnel, non seulement en raison des nombreuses pertes humaines qui ont été enregistrées mais aussi par rapport aux importants dommages causés au patrimoine forestier et arboricole et à l'environnement.

Au dernier bilan officiel, les autorités algériennes ont enregistré le décès de plus de 90 personnes, alors que 89.000 hectares de superficies forestières sont partis en fumée dans 35 wilayas du pays et plus sévèrement en Kabylie. Quant au rapport sur les pertes financières, au moment où nous mettons sous presse, aucun chiffre n'a été dévoilé.

Motifs des incendies de l'été 2021

Contrairement aux années précédentes, le fait marquant qui a dominé les enquêtes relatives aux motifs des incendies de cet été 2021 n'est autre que celui de l'acte criminel, autrement dit, une action volontaire de l'homme. Du reste, un récent communiqué de la Gendarmerie nationale a affirmé que 30 suspects on été arrêtés parmi lesquels figurent 7 appartenant au MAK (Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie), qui est d'ailleurs classé comme organisation terroriste par l'Etat algérien.

Qui plus est, le même communiqué a fait savoir que quatre suspects ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête concernant une vidéo qui a fait circuler de fausses informations concernant les incendies. Cependant, la Gendarmerie nationale a souligné également que l'enquête est toujours en cours. Sur un autre registre, les causes identifiées relèvent explicitement l'action de l'homme, qu'elle soit volontaire ou involontaire, en excluant les causes naturelles. Auparavant, les experts ont souvent reconnu, en termes de fréquence dans leurs réponses concernant les causes des départs de feux de forêt, le jet de mégots pour plus de 90% d'entre eux, le brûlage des chaumes (82,97%) et les jeux d'enfants (65,30%). Pour les incendies volontaires (malveillance), les résultats mettent en évidence les brûlages des décharges sauvages (85,49%) et le renouvellement de l'herbe par les pasteurs (65,93%).

Pour les incendies accidentels, ils mettent en évidence les débris de verre (79,18%) et les lignes électriques (70,66%). L'interprétation du phénomène par les experts est influencée par leur expérience, leur connaissance, mais aussi leur culture.

La région de Kabylie a payé un lourd tribut

Maintenant que l'actualité du désastre est beaucoup plus concentrée sur les opérations de prise en charge des familles sinistrées, soit sous forme d'allocations financières ou en nature (bétail et arbres fruitiers), l'heure est à la réflexion pour dégager des pistes techniques et environnementales pour réussir les actions de réhabilitation et de reboisement des zones brûlées ainsi que la distribution de lots de bétail aux victimes des incendies. A titre d'exemple, rien que pour la wilaya de Tizi-Ouzou, pas moins de 5.193 hectares de vergers composés d'espèces fruitières (oliviers, cerisiers, figuiers, grenadiers) et 19.178 animaux d'élevage ont brûlé dans les incendies du 9 août, selon un bilan, non définitif, de la Direction locale des services agricoles (DSA). En effet, au milieu des paysages lunaires résultant des ravages des flammes de l'enfer des derniers incendies, les habitants des zones montagneuses de Kabylie ne peuvent que contempler l'ampleur de l'apocalypse, ne sachant plus à quel saint se vouer, saisissant que rien ne sera comme avant cette terrible journée du 9 août 2021.

L'avenir de la filière oléicole dans les régions de Tizi-Ouzou, Béjaïa et Bouira est hypothéqué

Le drame, c'est que des années de labeur et de peine ont été anéanties en l'espace de quelques heures. Effectivement, ce sont les tristes témoignages des femmes et des hommes qui ont durant des années traversé des difficultés qui se sont accumulées depuis l'Indépendance, car il ne suffit pas de planter un olivier, il faut savoir le cultiver, le tailler, bien cueillir ses fruits et stocker soigneusement l'huile. Ces petites gens de la montagne ont su conserver un savoir-faire traditionnel légué de génération en génération, alors il serait vraiment dommage de le perdre aujourd'hui. Pis encore, le risque d'un exode rural collectif n'est pas exclu. Abandonner sa terre nourricière et avec la culture de l'olivier qui, faut-il le remarquer, a une valeur inestimable est inimaginable !

L'urbanisation anarchique est passée par là

Dans une déclaration à un confrère, un habitant de la région de Kabylie a reconnu la mise en cause du phénomène de l'urbanisation de la montagne. Selon son explication, *« il y a des milliers d'agglomérations éparpillées dans les montagnes de la région de Kabylie. Les crêtes sont presque toutes habitées. C'est une des plus fortes dispersions et densité de la population en Algérie. Dans cette partie de la Kabylie, il n'y a pas de déserts ruraux comme il en existe dans certaines régions de France ou d'Italie. Des espaces qui étaient jadis à vocation agricole ont été lotis, notamment par les familles qui résident à l'étranger »*, souligne-t-il. *« Il faut que le gouvernement lance un plan Marshall pour sauver les villages sinistrés de Kabylie ». « Toutes les actions d'aménagement du territoire en Haute-Kabylie n'ont pas fait l'objet d'un véritable programme. Il est temps que ce plan soit mis en œuvre »*, insiste-t-il. Il estime que sans l'aide de l'État, de nombreuses familles de Haute-Kabylie risquent de se retrouver en situation de pauvreté. *« Il faut s'attendre à un appauvrissement des populations des villages touchés par les incendies. Il faut savoir que les familles s'adonnent à diverses activités : arboriculture, de petits potagers, ruches et petits élevages. Il y a l'olivier bien entendu, le figuier et le cerisier, mais aussi les arbres fourragers comme le frêne et le caroubier qui servent d'alimentation d'appoint aux élevages. Ce sont toutes ces activités qui permettaient aux familles de vivre. Aujourd'hui, certaines n'ont plus rien »*, a-t-il ajouté. Le retour à la vie dans les montagnes de Kabylie dépend, donc, de l'engagement de l'État ainsi que des comités de village qui ont un rôle social très important dans la région.

Quel impact sur le prix de l'huile d'olive ?

Bien que les dommages causés aux oliveraies n'aient pas encore été pleinement évalués, certains experts estiment que les incendies auront certainement un impact sur la récolte et les prix qui seront proposés durant la prochaine campagne de récolte des olives de 2021. Des cendres fumantes ont remplacé des milliers d'hectares d'oliveraies. De nombreuses oliveraies ont littéralement disparu dans la région nord de la Kabylie, l'un des plus importants bassins oléicoles de l'Algérie. Les oléiculteurs sont actuellement en état de choc. Les producteurs-exploitants et les propriétaires des huileries tous ont souffert des incendies. Selon le témoignage d'un producteur d'huile d'olive, *« il faudra un certain temps pour évaluer pleinement l'ampleur des dommages causés aux oléiculteurs locaux et la façon dont les feux auront un impact sur le marché en 2021. Les conséquences seront sévères sur la prochaine récolte d'olives qui était déjà affaiblie par la sécheresse »*, regrette-t-il amèrement. *« Nous devons nous attendre à un prix de l'huile d'olive élevé en Algérie en raison des rendements en baisse. » Pour illustrer l'ampleur des dégâts dont ont été victimes les oliveraies, l'Observatoire de la Terre de la Nasa avait désigné la région de Kabylie comme la plus touchée. « Les parties blanches vives du panache de fumée signifie la présence de nuages de feu pyrocumulonimbus ■ »*

R. K.

Bienvenue en l'an 1 de l'après-Covid-19...

Ou quand l'économie mondiale s'impose un nouveau calendrier !

Exceptionnel. Que se soit pour l'économie algérienne ou pour celle du monde entier, l'an 2021 rime avec gueule de bois. Tel un ouragan de force 5 qui frappe les côtes d'une baie isolée et pleine de certitudes, l'onde de choc de la pandémie Covid-19 va au-delà de la simple constatation des dégâts. S'interroger sur les fondements et les perspectives de l'après-coronavirus devient alors salvateur voire vital pour des milliards de personnes vivant sur Terre.

L'histoire économique du monde contemporain a de tout temps été façonnée par les pires crises que l'humanité ait eu à affronter. Des épreuves redoutables, qui au sortir des deux Guerres mondiales, puis après la chute du mur de Berlin, ont enfanté les plus belles évolutions et transformations socio-économiques. Mais désormais, y aura-t-il aussi un avant et un après coronavirus !? Mais de l'aveu-même des anthropologues les plus avertis, jamais le monde n'a connu pire étreinte que celle du coronavirus, notamment en économie, et ce, malgré l'ampleur du développement technologique atteint par les hommes. A côté de la Covid-19, Madoff et les subprimes sont des nains.

Sur le plan organisationnel, les mesures de confinement ont ouvert la voie à une expérimentation accélérée de nouvelles pratiques. Le monde de l'entreprise se prépare à un chamboulement sans

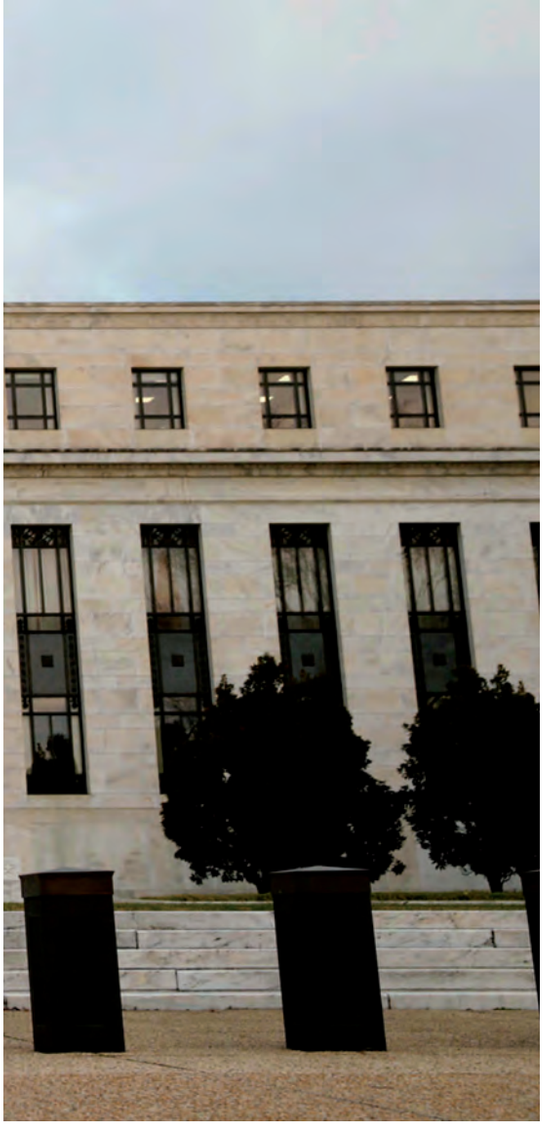

précédent des process, au niveau de l'engagement collectif et individuel, de l'adaptation, de la santé, de l'adoption très rapide de nouveaux modes de travail et de la remise en cause du management.

Secteur après secteur, l'échec de la stratégie des flux tendus a été révélateur de la fin d'une ère, celle du zéro stock. L'organisation *« à l'ancienne »*, peut-on désormais dire, de la production et du travail s'est avérée être un colosse aux pieds d'argile en temps de pandémie. *« Quand le secteur manufacturier se grippe, on a plutôt tendance à y réfléchir à deux fois »*, expliquent les économistes.

Perspectives de croissance : le retour vers un monde bipolaire ?

Alors le coronavirus sonne-t-il le glas de la mondialisation ? Rien n'est sûr, répond l'OCDE, car *« les perspectives économiques s'éclaircissent, mais la reprise est inégale »*. L'Organisation multilatérale a révisé à la hausse ses projections de croissance des grandes économies mondiales depuis ses précédentes *« Perspectives économiques »* complètes, parues en décembre 2020. Elle table maintenant sur une croissance de 5.8% du PIB mondial pour cette année (contre 4.2% en décembre dernier), à la faveur d'une reprise tirée par le plan de relance public des États-Unis et de 4.4% en 2022 (contre 3.7% en décembre). L'économie mondiale a désormais retrouvé ses niveaux d'activité d'avant la pandémie, mais le revenu réel mondial sera malgré cela, fin 2022, toujours inférieur d'environ 3.000 milliards de dollars à ce qu'il aurait été en l'absence de crise.

A court terme, le rebond pourrait, donc, être analogue à la chute enregistrée en 2020. Selon le Centre de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (Rexcode), même les trésoriers des grandes entreprises et des ETI se remettent en ordre de marche. *« Les marges sur les crédits reculent et les recherches de financement demeurent aisées. Les conditions de financement des grandes entreprises et des ETI paraissent ainsi toujours positives »*, explique-t-il dans les conclusions de sa dernière enquête en date (juillet 2021).

Le rebond est amorcé aux Etats-Unis, une des seules économies avancées dont le PIB rejoindrait son niveau tendanciel pré-Covid d'ici 2025. Si on ajoute au Plan Biden les liquidités accumulées par les ménages et les entreprises, ce sont au total 20 points de PIB qui sont en mesure de soutenir l'activité. En Europe, le PIB de la zone euro restera 3 points sous son niveau tendanciel en 2025 et le PIB par habitant serait inférieur de 27 points à celui des Etats-Unis contre 24 avant la pandémie.

S'agissant des économies émergentes, les experts parlent de décennie perdue en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique, dont les PIB par habitant stagnent depuis 2014-2015.

En 2025, le PIB par habitant de ces régions restera inférieur à celui enregistré dix ans plus tôt, alors que celui de l'Asie émergente aura progressé de 62%.

Le refrain de la colocalisation retentit de nouveau

Du point de vue des économistes Guillaume Gaullier et Vincent Vicard, les entreprises multinationales organisant les chaînes de valeur mondiales, la crise a révélé les risques liés à une trop grande dépendance envers un lieu de production unique pour certains intrants très spécialisés. A ce titre, c'est la Chine, usine du monde, qui risque de faire les frais d'une réflexion renouvelée sur la manière d'organiser les chaînes d'approvisionnement et de logistique. De ce fait, la révolution des *« Hinterlands économiques »* pourrait constituer une alternative plausible pour assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement, au détriment d'une augmentation des coûts de production et de travail pour les entreprises.

Pour ces secteurs jugés stratégiques en réaction à la crise sanitaire, dont le périmètre dépendra des évolutions politiques dans l'après-crise, les économistes expliquent que l'on pourrait assister à des relocalisations d'activités de production à l'échelon domestique, combinées à une régionalisation des chaînes de valeur au niveau européen ou euroméditerranéen. Par ailleurs, l'accès à l'énergie en période de post-pandémie semble convaincre les plus sceptiques du tout fossile quant à la nécessité d'accélérer la transition énergétique.

Les fluctuations observées à court terme sur les cours et les stocks de pétrole font craindre une baisse de la demande, à moyen/long terme. Dans un rapport publié en mai dernier, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime qu'il n'y a *« pas besoin de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel dans la feuille de route vers le net zéro »*.

Dans le cadre *« d'une feuille de route qui définit plus de 400 jalons (secteur par secteur) pour guider le voyage mondial vers le zéro net d'ici à 2050 »*, l'AIE fait part d'un scénario où l'offre totale d'énergie diminue de 7% entre 2020 et 2030 et se maintient autour de ce niveau jusqu'en 2050, pour une économie mondiale qui aura doublé en taille, une population de 2 milliards d'habitants de plus et une demande en retrait de 8%. Les mesures d'efficacité énergétique et l'électrification sont les deux principaux facteurs contributifs, avec les changements de comportement et les gains d'efficacité dans l'utilisation des matériaux.

Le monde du travail en entreprise a, lui aussi, expérimenté la foudre de la Covid-19 sur bien des aspects, induisant aujourd'hui une réflexion profonde sur la manière de travailler et de manager les travailleurs. Si le télétravail et la transformation digitale (e-commerce, paiement dématérialisé, monnaies dématérialisées, numérisation de l'administration) a pendant un temps *« dépanné »* principalement dans les services, leurs limites ont été rapidement atteintes là ou la main de l'homme est toujours indispensable. Il n'en demeure pas moins que des interrogations subsistent sur les pratiques à adopter dans le futur, nourries essentiellement par une certaine prise de conscience des spécialistes en ressources humaines : Quelles nouvelles compétences seront nécessaires ? Quels métiers vont disparaître et lesquels vont apparaître ? Quels process pour quels résultats…?

Selon un rapport du McKinsey Global Institute (MGI), intitulé *« The future of word after COVID-19 »* (L'avenir du travail après la Covid-19, Ndlr), quelque 17 millions de travailleurs devront changer d'emploi d'ici 2030 aux Etats-Unis. Le document précise qu'au-delà de changer d'employeur, ces personnes devront complètement changer de poste, ce qui demande généralement plus de temps et engendre plus de perturbations et peut nécessiter une requalification. Par rapport aux données antérieures à la pandémie de Covid-19, le nombre de travailleurs concernés par un changement de profession a augmenté de 28%.

D'autre part, la Senior Partner chez McKinsey & Company, Kweilin Ellingrud explique qu'*« afin de maintenir la distanciation sociale, remplacer les travailleurs malades et s'adapter à la hausse de la demande de produits manufacturés, les entreprises pourraient également favoriser l'automatisation pour la production et le stockage en intérieur. Concernant les activités de production et de maintenance en extérieur, il est peu probable que l'automatisation soit privilégiée. En effet, des activités comme l'aménagement paysager ne sont pas propices à l'automatisation. Selon un sondage réalisé dans le secteur manufacturier, 39% des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré mettre en œuvre davantage de solutions numériques en réponse à la crise »*.

Ainsi, l'accélération de la gestion par objectifs au détriment du micro-management, le renforcement de l'importance du management de proximité, plus à même de gérer et faire remonter les problématiques

locales pour une adaptation rapide, le besoin de l' *« empowerment »* et de la confiance sont autant de *« méthodes »* mises au ban du monde du travail, que les entreprises de demain sont appelées à dépoussiérer.

Le secteur bancaire et financier n'est pas en reste ! Il pourrait, lui aussi, être sujet à des transformations stratégiques susceptibles d'en redéfinir les contours et bouleverser ses paradigmes traditionnels, car selon le directeur en charge des activités conseil pour le secteur Finance – CGI Business Consulting, Hamilton Gomes, *« les constats de la crise de la Covid-19 mettent en lumière des failles et des axes d'amélioration du système actuel »*. Il explique que les banques devront prendre le temps d'analyser les impacts du confinement pour pouvoir décider du plan de retour aux pratiques usuelles, notamment en termes de respect des exigences réglementaires et de transformation vers des processus cibles et de réajustements structurels et au niveau des prêts et crédits afin de favoriser l'émergence de nouveaux portefeuilles plus soucieux de l'efficience écologique et sociétale■

K. B.

MONO® LIGHTING

NEW

سبوت
Spot
LED

3 W

6 W

9 W

12 W

15 W

18 W

24 W

28 W

85%

إقتصاد الطاقة
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

MONO ELECTRIC
198 GRP1, route de Douéra, Baba Hassen,Alger
Algérie.
Tél: +213 23 350 062 / 244 **Fax :** +213 23 350 173
email: contact@monoelectric.com **www.monoelectric.com**

2 Ans GARANTIE

by MONO® ELECTRIC

Transit douanier

Avec Union Trans, mettez votre développement à l'international entre les mains d'un expert !

UNION TRANS

Maritimes & Aérien

A l'heure où l'Algérie se tourne vers la promotion des exportations tous azimuts en favorisant l'accès aux marchés africains, méditerranéens et européens, nombreux sont les opérateurs économiques qui se sont positionnés pour proposer leurs produits et faire valoir leur savoir-faire à l'international.

Dans ce contexte, et à travers son programme de modernisation, l'administration des Douanes s'est engagée dans une politique de partenariat tant avec les entreprises économiques qu'avec les autres intervenants dans la chaîne du commerce extérieur pour répondre aux défis de la mondialisation de l'économie, la libéralisation des échanges internationaux et la promotion de l'investissement.

Pour autant, les opérations de transit revêtent un caractère d'autant plus décisif quant à l'assurance et la garantie de la réussite d'une opération en amont et en aval, et c'est pourquoi le choix du partenaire idéal en constitue la première étape.

Union Trans est spécialiste en formalités douanières (maritime, aérien et routier) à l'importation et à l'exportation. Il offre à ses clients et à ses partenaires une assistance en information et en conseil avec une gamme de prestations complète pour simplifier et accélérer les procédures douanières, en résumer un service transit efficace et rapide pour tout type d'opération d'import ou export. Créé en Algérie en 1997, Union Trans se présente comme l'un des leaders dans le domaine du transit avec un service rapide et efficace. Il assure le transit, le dédouanement, la consolidation, le groupage, le dégroupage ainsi que le transport avec une parfaite maîtrise des produits pétroliers et dangereux.

Pourquoi Union Trans est le partenaire idéal pour la réussite de vos projets ?

Le transit douanier est une procédure douanière facilitant le transport de marchandises entre deux points du territoire douanier, via un autre territoire douanier, ou entre deux ou plusieurs territoires douaniers différents. Il permet une suspension temporaire des droits, taxes et mesures de politique commerciale qui sont applicables à l'importation, permettant ainsi d'effectuer les formalités de dédouanement à destination plus tôt qu'au point d'entrée sur le territoire douanier.

Généralement, un bon transitaire est celui qui propose à ses clients la solution la plus rapide et la moins coûteuse, tout en maîtrisant les procédures internationales. Sur le plan commercial, il doit *« jongler »* entre transport maritime, aérien, routier et ferroviaire pour trouver la solution la plus fiable et la plus avantageuse. Mais il doit également négocier fermement avec les transporteurs les conditions du chargement et les délais de livraison pour le compte de son client. C'est le cas pour Union Trans qui, au-delà de ses 24 ans d'expérience, réunit toutes ces caractéristiques.

Union Trans travaille en étroite collaboration avec les meilleurs acteurs du secteur d'activité de l'affrètement et organisation des transports, dont UCT France, UCT Algérie et AB Shipping, afin de prendre en charge tous les paramètres suivants : le dédouanement & transit, la consolidation, le dégroupage et groupage, le porte-à-porte, l'expédition des cargaisons vers toute destination, un service de transport (divers tonnages), le transport routier, l'assurance / projets / conseil du commerce extérieur, la consultation fret et le suivi en temps réel de vos fichiers en consultant notre site Web (accès protégé pour vos données).

Afin de mieux représenter les intérêts de ses clients, Union Trans a établi des relations avec divers partenaires maritimes qui assurent le transport vers l'Algérie et ce, dans les quatre coins du monde, à partir de plusieurs ports d'envergure tels que ceux de Marseille (France), Anvers (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas) ou encore Ningbo (Hong-Kong).

Étant commissionnaire en douanes agréé, Union Trans offre à ses clients un service logistique complet infaillible (door to door), depuis l'enlèvement de la marchandise du fournisseur à l'étranger jusqu'à sa livraison, avec en prime une traçabilité en toute transparence et un dédouanement des plus rapides■

K. Batache

Dernier bilan de l'ONS

Des agrégats dans le vert pour l'économie nationale

Optimisme. Le premier secteur à tirer l'économie nationale vers le haut est celui des hydrocarbures qui marque 7,5% de croissance contre une baisse de 13,3% l'an dernier.

Le premier trimestre de l'année en cours marque un retour de croissance pour l'économie nationale qui a été impactée par la crise de Covid-19 à l'instar de toutes les économies de la planète. Cette évaluation émane de l'Office national des statistiques (ONS), lequel affirme que le PIB de l'économie nationale a fait un bond de 2.3% durant la période de référence. L'économie renoue avec des indicateurs dans le vert après une année de contractions, informe l'organisme de statistiques.

Pour l'ONS, cette croissance est à mettre sur le dos d'une évolution positive dans tous les secteurs d'activités. Le premier secteur à tirer vers le haut l'économie nationale est celui des hydrocarbures qui marque 7,5% de croissance contre une baisse de 13,3% l'an dernier. Aux côtés des performances de ce secteur, celui hors hydrocarbures est également dans le positif avec un bond de 1,4% contre un peu plus d'un point de contraction l'année dernière. Ce créneau est tiré vers le haut par l'industrie, le bâtiment et les travaux publics ainsi que les services non marchands.

Parmi les secteurs qui ont enregistré des points figure, notamment, celui de l'agriculture avec une augmentation de l'activité de 0,6%, légèrement inférieure aux 2% de l'année dernière. La sécheresse qui a frappé le pays explique ce léger recul de la croissance.

Le deuxième secteur qui a engrangé des points de croissance est celui de l'industrie dans ses différentes filières. Avec 3,3%, l'industrie agroalimentaire, les matériaux de construction et les industries métalliques, mécaniques et électriques évoluent dans le positif. La croissance était au rendez-vous, par ailleurs, pour d'autres secteurs d'activités, notamment le BTPH avec 3,9%, les services marchands avec une très légère croissance de 0,3% de même que pour les services non marchands qui enregistrent une croissance de 2,5% durant la même période.

Sur un autre plan, l'ONS a relevé une augmentation de 11,2% du volume des exportations des biens et des services de même que celui de la consommation finale des ménages qui a enregistré une évolution de 1,8%. Pour ce qui concerne les investissements, l'organisme de statistiques fait savoir que le volume a évolué de 3,3% durant le premier trimestre 2021 alors qu'il a subi une baisse significative de 4,5% durant la même période de 2020. Cette tendance positive des différents agrégats de l'économie nationale montre sans l'ombre d'un doute que la crise sanitaire a eu un impact considérable sur les différents segments de l'économie du pays■

B. S.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
info@caat.dz **www.caat.dz**

Dépénalisation de l'acte de gestion

Séparer le bon grain de l'ivraie

Justice. Le sujet de la dépénalisation de l'acte de gestion a suscité de nombreux débats lors de l'organisation de séminaires, à l'image de celui organisé en décembre 2020 par l'Institut national des études stratégiques et globales (INESG).

Combien de cadres algériens non coupables ont payé de leur vie durant leur séjour dans les geôles avant même d'être jugés pour une simple lettre de dénonciation anonyme. Pour l'anecdote, en 1995, Ouyahia, l'ancien Premier ministre, présentement en prison pour corruption, a été l'instigateur de la fameuse guerre lancée contre les cadres algériens.

Une guerre sans merci baptisée *«Opération mains propres »*, dont le processus a été calqué sur le modèle italien, puisque des milliers de responsables d'entreprises publiques ont été jetés en prison sans preuves avérées de leur implication dans des affaires de mauvaise gestion. Par la suite, la plupart d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu. Toutefois, et malheureusement pour ces innocents, malgré qu'ils aient été réhabilités par la justice, ils n'ont pas été rétablis dans leurs droits. Au jour d'aujourd'hui, on ne comprend pas pourquoi Ouyahia a agit de la sorte, malgré que certains estiment que le plan machiavélique de l'ancien Premier ministre était le démantèlement pur est simple du secteur industriel public au profit de la nouvelle race des oligarques dans le but de s'emparer du pouvoir économique et financier.

La dépénalisation de l'acte de gestion en question

Le sujet de la dépénalisation de l'acte de gestion a suscité de nombreux débats lors de l'organisation de séminaires, à l'image de celui organisé en décembre 2020 par l'Institut national des études stratégiques et globales (INESG). Lors de la présentation de sa communication, le professeur des universités Ahmed Berchiche a expliqué que l'article 6 bis prévu par l'ordonnance n°15-02 du 23 juillet 2015 complétant le code de procédure pénale stipule que *« l'action publique ne peut être mise en mouvement à l'encontre des gestionnaires des entreprises publiques économiques… pour des actes de gestion ayant entraîné le vol, le détournement, la détérioration ou la perte des deniers publics ou privés, que sur plainte préalable »*.

Le professeur a mis en avant la question de savoir quel pouvoir s'arroge le parquet pour l'étendre aux faits de corruption que le législateur lui-même ne mentionne pas expressément, afin de ne point contrecarrer les conventions internationales de lutte contre la corruption, toutes ratifiées par l'Algérie et dont le but est de mettre en place des mécanismes à même d'éradiquer ce fléau. *« C'est précisément à la suite d'actes de gestion relatifs à la conclusion de contrats, notamment internationaux, ou d'avenants ou de marchés publics que la corruption trouve son terrain de prédilection »*, a indiqué l'orateur en considérant que

« là encore, il s'agit de ne pas confondre acte de gestion et corruption ». Selon lui, *« dans l'impossibilité pratique de lutter efficacement contre la corruption, on a tendance à réprimer l'acte de gestion lui-même, en mêlant la condition préalable (l'acte de gestion) et l'infraction de corruption avec tous ses éléments constitutifs !»*

«L'acte de corruption se cache derrière la passation d'un contrat, d'un avenant ou d'un marché public», note encore le professeur qui, en précisant que la base légale de la corruption est l'article 27 de la loi 06-01 du 20 février 2006 et de l'article 89 du code des marchés publics, soutient que dans un marché public, par exemple, la corruption prend des formes d'expression multiples qui du népotisme au trafic d'influence et favoritisme, passent par de nombreuses irrégularités (telles les informations privilégiées, la surestimation des besoins, les surfacturations, la manipulation des critères…).

« Il faut reconnaître qu'en l'absence de telles définitions entourant les actes de gestion et susceptibles d'exclure l'arbitraire, il est bien évidemment difficile pour les chefs d'entreprise publique de tracer une frontière entre le licite et l'illicite, entre le permis et l'interdit, entre ce qui relève de la gestion avec tous ses aléas et ce qui tombe sous le coup de la loi », affirme le professeur Ahmed Berchiche avant de conclure qu'*« en fin de compte, il est possible et concevable de faire progresser l'Etat de droit, d'encourager les magistrats à réprimer sévèrement les comportements coupables, particulièrement les auteurs de corruption, tout en répondant aux préoccupations justifiées des dirigeants d'entreprise publique quant à leurs éventuelles erreurs de gestion »*.

L'engagement du président de la République

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé lors de la rencontre sur le plan de la relance économique, en août 2020, qu'il adressera une directive à la justice pour ne plus tenir compte des lettres de dénonciation anonymes, appelant les personnes détenant des informations sur des infractions à la loi à avoir le *« courage »* de les dénoncer publiquement.

« La seule destination de ces lettres anonymes sera le broyeur », a affirmé le président de la République qui intervenait à l'ouverture de la rencontre nationale sur le plan de relance économique. Plus d'une année s'est écoulée après cette annonce en grandes pompes pour qu'enfin une instruction présidentielle, portant sur *« la protection des responsables locaux »* soit adressée le 25 août au ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, au ministre de la Justice, au commandant de la Gendarmerie nationale, au directeur général de la Sécurité intérieure et au directeur général de la Sûreté nationale. Pour sa part, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a transmis, le 28 août 2021, aux walis, walis délégués, secrétaires généraux des wilayas et chefs de daïra une instruction présidentielle qui insiste sur la protection de ces responsables par la dépénalisation de l'acte de gestion.

En effet, cette disposition s'inscrit dans le cadre des réformes promises par le président de la République lors de la conférence sur la relance économique organisée l'été 2020. Cette instruction du ministre de l'Intérieur vise à favoriser l'émergence d'un climat de confiance qui permettra de libérer les initiatives et relancer la dynamique de développement, freinée par les appréhensions de responsables locaux qui craignent des poursuites judiciaires pour des actes de gestion. Il faut rappeler dans ce cadre que plusieurs projets ayant un impact certain sur la dynamique de développement local sont freinés par l'absence de documents que refusent de délivrer certains responsables locaux qui estiment qu'ils ne sont pas protégés et qu'ils risquent d'encourir des poursuites judiciaires pour de possibles fautes dans la gestion administrative d'un dossier.

Toutefois, selon la même instruction, la distinction doit être faite entre l'erreur dans un acte de gestion et l'usage frauduleux, de la fonction pour s'octroyer ou octroyer des indus avantages. *« Il est plus qu'indispensable de veiller à faire la distinction entre les actes de gestion qui entrent dans la case de la mauvaise appréciation et ceux qui découlent de malversations intentionnelles visant à servir des intérêts personnels.*

Si le responsable signataire de l'autorisation, des membres de sa famille ou ses amis ne tirent aucun profit de l'acte de gestion objet de criminalisation, cet acte ne doit être traité que dans le cadre de la faute administrative et ne peut être puni qu'en tant que tel », souligne l'instruction. Cette instruction qui intervient à la veille du renouvellement des Assemblées locales est tombée à point nommé pour rassurer les prochains responsables locaux qui pourraient alors avoir plus de liberté dans l'acte de gestion et surtout se libérer de la crainte de se voir poursuivre en justice sur la base d'une simple dénonciation anonyme■

Abdessemed R.

Marché de l'emploi

Des lendemains incertains

Effarant. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage devrait toucher 205 millions de personnes dans le monde en 2022, dépassant de beaucoup le niveau de 187 millions de 2019, soit un taux de chômage de 5,7%.

La crise sanitaire, loin d'être terminée, a mis à rude épreuve le marché mondial de l'emploi. L'Organisation internationale du travail est sentencieuse : la croissance du nombre d'emplois sera insuffisante pour compenser les pertes qui ont été enregistrées jusqu'à au moins 2023. Le *« déficit »* en nombre d'emplois provoqué par la crise mondiale atteindra 75 millions en 2021, avant de retomber à 23 millions en 2022. Les chiffres sont effarants. Le chômage, selon l'OIT, devrait toucher 205 millions de personnes dans le monde en 2022, dépassant de beaucoup le niveau de 187 millions de 2019, soit un taux de chômage de 5,7%. Aujourd'hui, les experts sont unanimes : ces baisses enregistrées au niveau de l'emploi et des heures de travail surviennent dans un contexte préexistant de niveaux de chômage élevés et persistants, de sous-utilisation de la main-d'œuvre et de mauvaises conditions de travail.

Pour les prévisions, en cas de non-aggravation de la pandémie, une accélération de la reprise de l'emploi au niveau mondial peut intervenir au deuxième semestre de 2021. Mais ça ne sera pas la grande victoire. Ce scénario optimiste sera entaché d'irrégularité, en raison des inégalités pour accéder au vaccin et de la capacité limitée de la plupart des économies émergentes et en développement à prendre des mesures fortes de relance budgétaire. Notons également que le monde féminin était *« fouetté »* par la crise. L'emploi des femmes a baissé de 5% en 2020 contre 3,9% chez les hommes.

« La reprise d'après-Covid-19 n'est pas seulement un problème sanitaire. Les dommages graves infligés à l'économie et à la société doivent également être surmontés. Sans un effort délibéré pour accélérer les créations d'emplois décents pour soutenir les personnes les plus vulnérables au sein de la société et pour aboutir à une reprise dans les secteurs économiques les plus touchés, les effets persistants de la pandémie pourraient perdurer sous la forme d'une perte de potentiel humain et économique et d'une augmentation de la pauvreté et des inégalités », affirme Guy Ryder, directeur général de l'OIT. *« Nous avons besoin d'une stratégie complète et coordonnée, basée sur des politiques centrées sur l'humain, soutenue par des actes et par des financements. Une vraie reprise ne peut se faire sans une reprise des emplois décents. »*

En effet, les lendemains du marché de l'emploi sont incertains. Des experts estiment qu'un soutien international sera nécessaire à destination des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui disposent de moins de moyens financiers pour déployer des vaccins et promouvoir la relance dans le domaine économique et dans celui de l'emploi. Notons que la réaction diffère entre les pays. La France, à titre d'exemple, a connu une récession d'une grande violence en 2020, mais la flambée redoutée du chômage n'a pas eu lieu.

Avec 2,4 millions de chômeurs dénombrés au premier trimestre 2021, le taux de chômage sur le territoire s'est établi à 8,1%, en hausse d'un dixième de point seulement par rapport à 2020. L'Insee voit, dans sa note de conjoncture publiée jeudi 1er juillet, le taux de chômage s'établir à 8,2% au terme de 2021. Globalement, en sortie de crise, le chômage retrouve son niveau de fin 2019■

H. Merzouk

MADE IN ALGERIA
إنتاج جزائري

BMS® LIGHTING

De la matière jaillit la lumière

مصباح
Lampe
LED

www.bms-electric.com

garantie 3 ANS

إقتصاد **85%** من الطاقة
SAVES **85%** ENERGY

جديد
new
Nouveau

6500K

3000K

4000K

Micro-entreprises

Un moteur de l'entrepreneuriat à booster

Facilitations. La création d'une micro-entreprise ne nécessite pas la mobilisation de moyens financiers et matériels colossaux, ce qui est perçu comme un avantage en termes d'emplois et de densification du tissu économique.

L'un des facteurs qui contribuent au renforcement des indicateurs macroéconomiques du pays n'est autre que le comportement des micro-entreprises. Ces dernières représentent un important gisement de production dans plusieurs secteurs d'activités. L'artisanat et les industries manufacturières sont parmi ces créneaux porteurs qui peuvent inverser la vapeur et offrir quelques points de croissance à l'économie nationale.

A l'image des grandes et moyennes entreprises, les micro-entreprises qui peuvent densifier le tissu des entités économiques du pays bénéficieront, à la lumière du plan d'action du gouvernement, d'une série d'avantages et de facilitations. Celles-ci vont de l'amélioration du cadre juridique qui permettra une meilleure visibilité à la simplification des procédures administratives en les dématérialisant et en réduisant les délais de traitement des dossiers.

Les procédures d'octroi des autorisations et des agréments seront également révisées dans le sens d'un traitement plus fiable et dans le respect des exigences de chaque activité. A travers l'amélioration des différents mécanismes, les micro-entrepreneurs pourront se concentrer sur le cœur de leur métier, à savoir celui de produire les biens et services. Conscient de cette situation, le gouvernement a mis en place, par ailleurs, une batterie de mesures tendant à faciliter la tâche aux entrepreneurs et aux porteurs de projets et d'idées.

La création d'une micro-entreprise ne nécessite pas la mobilisation de moyens financiers et matériels colossaux, ce qui est perçu comme un avantage en termes d'emplois et de densification du tissu économique. Dans certains créneaux d'activités, à l'instar de l'artisanat et la mise en valeur des produits agricoles, ce type d'entreprises contribue sensiblement à la dynamisation des économies locales, mais également à la promotion de certains produits du terroir qui tendent à disparaître des étals.

Les micro-entreprises apparaissent à travers ce rôle économique comme le premier noyau qui forme les différents compartiments de l'économie. Elles contribuent, notamment, à la mise en place d'un réseau de sous-traitance fiable et capable d'accompagner de grands projets industriels.

Les pouvoirs publics ont mis en place, pour booster ces entités, de nombreuses incitations financières et fiscales. Signalons, enfin, que l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat accorde des aides financières durant les phases de création et d'extension du projet sous forme de prêt et de crédits bancaires bonifiés. Les micro-entrepreneurs peuvent aussi bénéficier de plusieurs avantages fiscaux durant la phase de réalisation du projet et à partir du démarrage de l'activité■

S. B.

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

AYMEN BENABDERRAHMANE
POUR SAUVER LE BATEAU
ALGÉRIE DU NAUFRAGE

www.lactuel.dz

Équilibres financiers de l'Etat

Casse-tête et interrogations

Imbroglio. A propos de l'éventuelle implication du financement non conventionnel dans l'inflation, les sommes déjà émises et celles qui le seront jusqu'à 2022 s'annoncent *« inflationnistes si elles sont allouées au financement des dépenses de fonctionnement »*.

Parvenir au rétablissement des équilibres financiers interne et externe de l'Etat, voilà un casse-tête pour le gouvernement. Le Premier ministre, Aymen Benabderrahmane, a appelé à redoubler d'efforts pour maîtriser les agrégats ou les indicateurs économiques et financiers, tels que le déficit budgétaire, dans des limites acceptables et soutenables. Dans la LFC 2021 est précisé, à propos du financement dudit déficit, que *« le ministre des Finances est autorisé à procéder à des émissions permanentes de bons du Trésor sur formule et de bons et d'obligations du Trésor en compte courant, dont la souscription volontaire est destinée aux personnes physiques et morales »*.

A ce sujet, Mohamed Seghir Mebarki, ancien magistrat à la Cour des comptes, explique que le solde du déficit budgétaire, qui est une composante essentielle du déficit public, est *« un indicateur clé de nature à renseigner périodiquement sur la santé d'une économie, la gestion des finances de l'Etat et la gouvernance publique, en général »*. Ce déficit peut être également un *« artifice budgétaire pour maquiller les résultats d'un exercice pour des considérations politiques ou bien dans des circonstances particulières »*. Un équilibre budgétaire durable conduira, de son côté, selon M. Mebarki, à *« l'expansion de l'investissement productif et à l'optimisation de la croissance économique »*. De leur côté, Halim Zidelkhil et Aïssa Mouhoubi, de l'Université de Béjaïa, expliquent que ce déficit est dû, notamment, au *« manque de rationalisation des dépenses budgétaires »*. A propos de l'éventuelle implication du financement non conventionnel dans l'inflation, les sommes déjà émises et celles qui le seront jusqu'à 2022 s'annoncent *« inflationnistes si elles sont allouées au financement des dépenses de fonctionnement »*. Les deux universitaires expliquent dans cette optique que sur les 6.556,2 mds de dinars, seuls 3.114,4 mds de dinars sont injectés dans l'économie.

« L'implication du taux de change pour financer le budget est une politique implicite, et ses liens avec l'inflation sont doubles, soit par la monétisation des avoirs extérieurs en augmentant la liquidité bancaire en monnaie domestique et par les prix relatifs à l'importation en augmentant les prix des intrants et des produits finis importés », commentent-ils. Pour d'autres experts, les conditions actuelles ne permettent pas de façon objective de garantir un équilibre financier immédiat. Cette perspective d'équilibre doit avant tout commencer par une obligation de déséquilibre temporaire. Ils expliquent qu'un déficit budgétaire a un impact économique qui peut être un stimulant pour l'activité économique par l'intermédiaire d'une politique de relance selon les principes du keynésianisme, ou simplement être un moindre mal dans certaines situations de récession. Pour d'autres économistes, un déficit budgétaire est toujours le signe d'une mauvaise gestion des fonds publics et de l'argent du contribuable, et à ce titre, il doit être évité. Pour Hadjer Ould Henia, universitaire, le financement de ce déficit par le mécanisme du crédit non conventionnel *« peut servir au développement économique si les fonds sont bien placés et bien contrôlés »*■

H. Merzouk

Une seule adresse pour digitaliser votre entreprise

POURQUOI CHARIKATEC ?

• Captez l'attention de vos clients et publiez votre catalogue de produits et de services pour servir de page d'atterrissage aux différentes activités et demandes clients issus des réseaux sociaux. L'offre de service **Charikatec** vous offre une suite d'outils couvrant le cœur de vos activités pour rendre la numérisation de votre entreprise facile et abordable.

• Suivez l'évolution de la relation commerciale avec vos prospects et clients avec un outil de gestion des opportunités commerciales et de commandes clients quel que soit leurs sources : site web, réseaux sociaux ou autres.

• Fluidifiez la communication interne avec vos équipe grâce à nos outils de collaboration instantanée comme la vidéoconférence, agendas d'équipes et édition simultanée des documents.

• Centralisez et protégez votre patrimoine de documents grâce à la gestion documentaire.

• Captez l'attention des talents et publiez vos offres d'emplois sur votre site web et différents réseaux sociaux avec une gestion centralisé du processus de recrutement
• Rationalisez vos achats en exploitant notre outil de gestion et de publication des demandes d'achat et des demandes d'offres.

Collaborer | **Vendre plus** | **Acheter mieux** | **Attirer les talents**

www.charikatec.com

Projet de banque dédiée aux moyens et petits agriculteurs

Une vraie bouée de sauvetage

Intéressant. Malgré que les petites et moyennes exploitations agricoles soient majoritaires dans le système productif agricole, en revanche, ce sont ces dernières qui font face à de grands obstacles pour accéder aux services qu'ils soient d'ordre financier ou matériel.

L'opportunité offerte dans le cadre de la réforme du système financier algérien ne doit pas laisser en rade la Caisse nationale de mutualité agricole qui envisage dans le cadre de son programme de restructuration de créer prochainement une banque privée au profit des petits et moyens agriculteurs et éleveurs. En effet, le dossier est bien ficelé et n'attend que le feu vert des autorités compétentes, principalement l'autorisation de la Banque d'Algérie (BA) et celle du ministère des Finances.

Une caisse qui affiche une bonne santé financière

Nonobstant une période marquée par la crise due à la pandémie, l'activité du marché algérien des assurances à la fin du 1er trimestre 2021, et notamment concernant la branche des assurances agricoles, se résume comme suit : avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 589,9 millions de dinars, les assurances agricoles connaissent une hausse de 3,9%. Les sous-branches *« Incendie et multirisques agricoles »*, *« Responsabilité civile agriculteur »* et *« Multirisques engins et matériel agricole »* progressent, respectivement, de 49,1%, 16,2% et 12%. Quant aux sous-branches *« Production végétale »* et *« Production animale »*, elles marquent des baisses respectives de 2,6% et 2,3%. En outre, il est à noter que la société leader dans le domaine des assurances agricoles, autrement dit la Caisse de mutualité agricole (CNMA), qui détient 71% du chiffre d'affaires de la branche, voit sa production augmenter au terme du 1er trimestre 2021 de 5,1%. Cette évolution s'explique par la souscription de plusieurs contrats *« Multirisques agricoles »* afférents à la filière céréalière, dans le cadre du crédit bancaire R'fig, mais aussi par les efforts de sensibilisation sur les assurances, à travers l'organisation de journées de vulgarisation. Pour rappel, le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 est de plus de 13 milliards de dinars. Les indicateurs de gestion révèlent une nette amélioration de la performance de la CNMA par rapport aux indices de références.

Les petites et moyennes exploitations agricoles majoritaires dans le système productif agricole

Lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, qui a été organisé en avril dernier à Alger, l'ex-Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a mis en exergue le grand intérêt de procéder à la réforme des statuts de la CNMA, dont l'objectif visé n'est autre que celui de faciliter et libérer l'accès à l'agriculture pour prétendre au crédit de financement des activités agricoles. Du coup, il s'agit de redonner confiance au travailleur de la terre et par là-même de rétablir la relation professionnelle entre ce dernier et l'administration de la Caisse. Emboîtant le pas à son chef de l'Exécutif de l'époque de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid

Hemdani a affirmé, pour sa part, qu'il est nécessaire d'asseoir cette démarche, à savoir la restructuration des statuts de la CNMA pour qu'elle devienne un acteur incontournable de financement et d'assurance sur le marché des assurances en Algérie. Malgré que les petites et moyennes exploitations agricoles soient majoritaires dans le système productif agricole, en revanche, ce sont ces dernières qui font face à de grands obstacles pour accéder aux services qu'ils soient d'ordre financier ou matériel.

Retenir les leçons du premier échec

Profitant de sa compétence en matière de management du volet des assurances agricoles grâce à une solide expérience dans le domaine, la CNMA veut s'impliquer, désormais, dans le financement du secteur agricole. La CNMA est sur la voie de la création d'une banque et, donc, une institution financière régie par le code monétaire. Toutefois, elle restera attachée à l'institution mère et, donc, à la CNMA. Néanmoins, il faut savoir que c'est la deuxième tentative de création de la CNMA-Banque, puisque en 2008, ce fut un véritable fiasco lorsque les responsables de l'époque avaient décidé de transformer la CNMA en établissement financier. D'ailleurs, ce fut un échec sur toute la ligne. Deux ans après le lancement des activités de la CNMA-Banque, une commission bancaire a annoncé la désignation d'un administrateur provisoire auprès de la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA) Banque jouissant de tous les pouvoirs. La commission bancaire, qui s'est réunie le 21 septembre 2008 en session ordinaire, a indiqué que cette mesure intervient après examen de la situation de la CNMA Banque.

La déclaration de la commission a noté qu'*« à la lumière des informations portées à la connaissance et au vu des pièces contenues dans le dossier, il ressort que les conditions normales de gestion de la CNMA Banque ne sont plus assurées »*, d'où la désignation d'un administrateur provisoire qui est la première étape d'un processus de liquidation de la banque. Finalement, la décision de mettre fin aux activités bancaires de la CNMA Banque a été prise lors d'un conseil interministériel, tenu le 16 août 2008 et présidé par le chef du gouvernement de l'époque Ahmed Ouyahia. L'une des raisons qui ont motivé la décision du gouvernement est liée aux créances accumulées par la CNMA Banque et qui s'élèvent à 17 milliards de dinars de créances difficilement recouvrables et se retrouve avec un actif net négatif de 15 milliards de dinars. Pour rappel, la CNMA Banque avait été créée en 2005 avant d'être opérationnelle en 2006■

R. K.

Banques
Le niveau de la liquidité s'établit à 521 milliards de dinars

La liquidité globale des banques algériennes s'est établie à 521,073 milliards de dinars, selon la situation mensuelle de la Banque d'Algérie au 30 avril 2021, publiée au *Journal officiel* n° 66 datant du 29 août 2021.

Selon la situation mensuelle de la Banque d'Algérie au 31 janvier 2021, publiée au dernier *Journal officiel* n° 62 datant du 15 août 2021, le niveau de la liquidité bancaire s'établit à 681 milliards de dinars. La Banque centrale a indiqué que la liquidité globale des banques algériennes a baissé à 612 milliards de dinars en novembre dernier. La liquidité bancaire est passée de 2.731 milliards de dinars en 2014 à 512 milliards de dinars en septembre 2017. La liquidité bancaire était de 821 milliards de dinars en 2016 contre 1.833 en 2015. Selon la situation mensuelle de la Banque d'Algérie au 31 décembre 2020, publiée au dernier Journal officiel n° 62 datant du 15 août 2021, la liquidité bancaire s'élevait à 659,67 milliards de dinars.

Le niveau des liquidités bancaires est passé de 1.108 milliards de dinars en décembre 2019 à 771 milliards DA en juin 2020 pour dégringoler à 476 milliards en septembre de la même année. Il était à 583 milliards DA en octobre 2020■

Ouverture du capital des entreprises et banques publiques

Redynamiser le marché financier

Inévitable. Il y a lieu de relever que la situation globale des banques publiques a été fragilisée par la crise économique qui a débuté en juillet 2014 et par l'accumulation des crédits non performants. Le tout accentué par la crise sanitaire mondiale de 2020.

L'ouverture du capital des entreprises publiques constitue une équation importante pour le marché financier. Le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, a recommandé des solutions efficaces garantes d'ouverture du capital des entreprises publiques, y compris les banques, et de s'éloigner de la gestion administrative. Si l'idée ne remonte pas à aujourd'hui, la crise sanitaire et ses effets sur l'appareil économique et, par ricochet, financier imposent d'accélérer la concrétisation de ce processus. Expert financier en ingénierie boursière, M. Meddah explique que ladite ouverture *« ne doit pas se faire en masse, de façon directe et groupée »*. Une diversification des titres est, selon lui, *« très importante, mais c'est un processus qui se programme et se réalise sur les moyen et long termes »*.

Dans son analyse, M. Meddah explique qu'un processus d'ouverture de capital des entreprises publiques ne peut actuellement *« garantir un engagement sur des valeurs très importantes »*. A une question sur le rôle de la place financière, M. Meddah indique qu'il doit se limiter sur des valeurs intermédiaires combinées à de la dette financière ou via d'autres formes de capitalisation, comme le capital-risque, le capital développement et le capital retournement pour les entreprises qui souffrent d'une lourdeur de leur dette financière. S'agissant des banques publiques, leur ouverture du capital sur le plan macro n'est pas nécessaire.

Explicite, M. Meddah indiquera que le niveau des valeurs en capital est flottant, ce qui peut être *« très lourd pour la place financière et risque même de déstabiliser l'orientation de l'épargne, en la captant sur des valeurs ayant des actifs lourds, contre des taux de rendement moins importants »*.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de relever que la situation globale des banques publiques a été fragilisée par la crise économique qui a débuté en juillet 2014 et par l'accumulation des crédits non performants. Le tout accentué par la crise sanitaire mondiale de 2020. Ces établissements ont été marqués par la non-performance, ainsi qu'une série d'anomalies dominantes, dont l'écart des taux d'intérêt et de marges appliquées par rapport aux conditions de marché, un fort financement du cycle d'exploitation des entreprises publiques non fondé sur l'état de santé financière de ces entreprises, l'absence de la logique de performance et de la rentabilité et un manque de procédures opérationnelles.

Omar Berkouk, lui aussi expert financier, souligne que les banques publiques *« sont aujourd'hui dans l'impossibilité de remplir correctement leurs missions, et si la crise persiste, certaines d'entre-elles poseraient la question de solvabilité »*.

En définitive, il faut, donc, ouvrir leur capital par augmentation du capital social qui ne sera pas suivie par l'Etat, qui ne peut plus jouer les pompiers du secteur public (EPE et financier). Cependant, l'expert explique que *« cette volonté d'ouverture du capital va se heurter aux difficultés de réalisation : Que valent ces banques, à qui les vendre et comment ? »*. Des interrogations qui méritent une analyse profonde■

H. M.

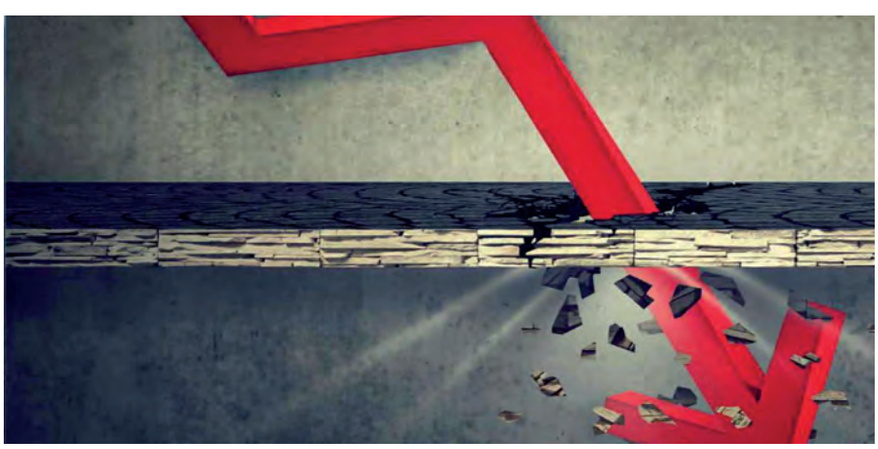

zakrea.net

conception de sites
conception graphique
hébergement de sites
rédaction de contenu
applications mobiles

VOTRE SITE WEB SUR UN PLATEAU !

WEB & GRAPHIC DESIGN

CONTACTEZ-NOUS POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Cité Allaoua, Seddouk Centre - Bejaïa, Algérie
+213 (0)5 52 805 405 / +213 (0)5 42 951 522
contact@zakrea.net / marimel.rabiai@gmail.com

www.zakrea.net

zakrea.net
marimel.rbi
zakrea
+213 552 805 405

PME

Comment se fait une introduction à la Bourse d'Alger ?

Intéressant. Au mois de juillet dernier, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Abdelhakim Berrah, révélait à la presse que six PME du secteur privé se préparaient à une introduction imminente à la Bourse d'Alger en vue de lever des fonds pour financer leurs projets d'investissements.

Longtemps cantonné à un rôle mineur voire symbolique au cœur du système financier national, la Bourse d'Alger bénéficie, enfin, d'un réel intérêt, aussi bien de la part du secteur public que privé, à la faveur d'une économie nationale qui se veut plus ouverte et moins dépendante de la rente pétrolière. La place financière algéroise s'émancipe. La diversification des sources de financement pour les PME, notamment celles qui se trouvent en difficulté, à travers l'activation de nouveaux leviers et mécanismes, permettant des prises de participations directes dans le capital des entreprises, constitue, désormais, une priorité pour le secteur financier.

Mais avant leur admission, les PME doivent passer par une phase préparatoire qui dure, en moyenne, de quatre à six mois, en fonction de l'organisation et la taille de la société, ainsi que de sa capacité à synthétiser et restituer, sur un document appelé prospectus, toute l'information nécessaire et pertinente concernant la société et les titres financiers qu'elle compte mettre sur le marché. Le prospectus est en réalité un document d'information remis à un investisseur. Il concerne soit une opération initiée par une société cotée (introduction en Bourse, augmentation de capital), soit la commercialisation d'un OPCVM.

Quels sont les critères d'éligibilité à une introduction en Bourse ?

Selon la Bourse d'Alger, une introduction d'entreprise peut s'effectuer soit au titre du marché des titres de

capital, soit du marché des titres de créances. En ce qui concerne la première catégorie, qui elle-même se divise en marché principal et marché des PME, seules les entreprises dont la forme juridique est celle d'une Société par actions (SPA) sont admises.

En marché principal, il est exigé de libérer un capital social minimum de 500.000.000 DA et une part du capital minimum à diffuser dans le public/encours de 20%. Tandis qu'aucune limite n'est fixée au niveau du marché des PME et uniquement 10% du capital minimum à diffuser dans le public/encours. Par ailleurs, il est nécessaire de fournir les 3 derniers exercices dont le dernier résultat doit être bénéficiaire, au titre des états financiers certifiés et publiés pour les entreprises du marché principal avec l'obligation d'avoir une structure d'audit interne, et seulement les 2 derniers concernant le marché des PME et l'obligation de justifier d'une structure d'audit interne, en plus de la désignation d'un promoteur en Bourse pour 5 ans. Enfin, le nombre de détenteurs le jour d'introduction est fixé à 150 actionnaires au marché principal et à 50 actionnaires ou 3 investisseurs institutionnels, s'agissant du marché des PME.

L'introduction en Bourse, un processus pas aussi simple qu'on veut bien le faire croire !

Généralement, l'introduction en Bourse se fait suivant 3 phases importantes : pré-introduction, introduction et post-introduction.

La phase de pré-introduction est celle qui précède l'introduction en Bourse et la première étape que doit suivre l'émetteur dans tous les cas de figure, avant toute introduction en Bourse. Elle se déroule suivant plusieurs étapes, à commencer par la décision de l'opération, issue d'une Assemblée générale extraordinaire de la société, seul organe habilité à effectuer une des opérations d'appel public à l'épargne. S'ensuit alors la préparation juridique de la société et de l'actionnariat ainsi que l'évaluation de ses actifs par un membre de l'ordre des experts comptables autre que son commissaire aux comptes, ou par tout autre expert dont l'évaluation est reconnue par la commission. Cette opération servira à fixer le prix de vente ou d'émission de l'action.

La PME devra ensuite désigner pour une période de cinq ans un conseiller accompagnateur dénommé promoteur en Bourse, chargé de l'assister lors de l'émission de ses titres dans la préparation de l'opération d'admission et de s'assurer en permanence qu'elle respecte ses obligations d'information légales et réglementaires, avant la remise entre les mains de la Cosob d'un projet de *« notice d'information »* qui reprend tous les détails relatifs aux activités, à la situation financière, à la stratégie de la société et les caractéristiques des titres émis. Les dernières étapes à effectuer étant celles du dépôt du dossier d'admission avant obtention du Visa de la Cosob, l'adhésion au dépositaire central des titres, la campagne marketing, la vente des titres, la divulgation des résultats et le dénouement de l'opération.

S'agissant de la phase d'introduction, c'est celle qui consiste à démarrer la cotation du titre, après que l'entreprise ait obtenu l'autorisation (décision d'admission) de la Cosob d'effectuer son entrée effective en Bourse. La Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV) publie un avis dans une édition du Bulletin officiel de la cote (BOC), indiquant la date de la première séance de cotation ainsi que le cours d'introduction du titre. Les résultats de la première cotation sont rendus publics par la SGBV et publiés au BOC.

Lors de la phase de post-introduction, les sociétés sont autorisées à racheter leurs propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, qui est signé entre la société et l'IOB, avec l'objectif de définir les conditions dans lesquelles l'intermédiaire intervient pour le compte de l'émetteur sur le marché en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation, explique la Cosob. Une fois le titre coté en Bourse, l'émetteur doit porter à la connaissance du public tout changement ou fait important susceptible, s'il était connu, d'exercer une influence significative sur le cours des titres. De même, il est appelé à diffuser dans le public et à déposer au niveau de la Cosob et de la SGBV les rapports de gestion ainsi que les états financiers annuels et semestriels.

Il convient aussi de préciser qu'une introduction en Bourse génère des coûts qui sont variables en fonction de la taille de l'opération, la technique d'introduction en Bourse et du marché sélectionné ou encore de l'ampleur donnée à la communication financière. Ils comprennent, notamment, les redevances et les commissions versées à la Cosob, la SGBV, le dépositaire central et l'IOB chef de file, les commissions et honoraires d'accompagnement, de placement et de conseil financier et juridique, ainsi que les frais de la publicité et de la communication■

K. B.

L'étendue du capital expérience cumulée par BMT (Béjaia Mediterranean Terminal) dans son domaine d'activité et sur le plan technique, notamment en matière de maîtrise des procédures, aussi diverses que délicates, de traitement du conteneur a permis la conception d'un cycle de formation et son corollaire, la mise en place d'un Centre de Formation « BMT Training Center ».
Préalable indispensable, que s'est fixé BMT, premier opérateur à l'échelle nationale dans la gestion d'un terminal à conteneurs. Ce préalable a consisté en la dotation d'une panoplie d'équipements relevant d'une technologie de pointe satisfaisant aux normes et standards internationaux en matière de gestion d'un terminal à conteneurs moderne (Portiques de quai STS, Portiques gerbeurs RTG, Reach stacker, Chariots manipulateurs de conteneurs vides, Chariots élévateurs de divers tonnages, Système d'information de gestion d'un Terminal à conteneurs « TOS »).

D'une efficacité redoutable, les équipements de BMT auront offert à nos opérateurs, techniciens, ingénieurs l'opportunité d'accéder à un stade de compétence fort appréciable, véritable tremplin pour espérer atteindre un haut niveau de performance.
Ainsi, dans le but de préserver et de valoriser ce capital de connaissances acquises au fil des années sur le terrain et dans le souci, constant, d'améliorer et de perfectionner les techniques, procédures et approches dans la gestion de l'objet fondamental de sa vocation première, BMT a choisi de partager ces connaissances à l'ensemble des entreprises portuaires et économique

A cet effet, une infrastructure adéquate et des équipements (matériels et supports) pédagogiques, sont mis à la disposition de l'ensemble des personnels de la communauté portuaire mais aussi des opérateurs et professionnels impliqués dans l'activité portuaire, la logistique et l'engineering, seront autant de moyens à même d'assurer une formation de qualité.

En outre, des simulateurs de conduite des engins de manutention portuaire de dernière génération viendront consolider cet acquis au profit des opérateurs, dont l'objectif consiste en la maîtrise des connaissances de base avancées, condition sine qua non pour des manœuvres fiables, productives et sécurisées.
Aussi, une équipe de formateurs compétents, dynamiques, expérimentés, disponibles et bienveillants, aux savoirs et au savoir-faire infaillibles, sera là au service des stagiaires pour leur assurer une formation solide et de qualité.
Les conditions optimales pour une formation de qualité sont donc réunies. Fruit d'un partenariat réalisé en joint-venture entre l'Entreprise Portuaire de Béjaïa (EPB) et Portek Systems & Equipments Singapour, partenariat exemplaire eu égard aux résultats probants auxquels il a abouti, le Centre de Formation (Training Center) de BMT est conçu pour satisfaire pleinement vos préoccupations et vos attentes en matière de formation.

Ainsi, mus et motivés par la seule règle d'or qu'est l'efficacité, notre vœu le plus cher d'assister étroitement les entreprises portuaires ainsi que l'ensemble de nos clients se traduit dans un engagement solennel de notre part à contribuer à une constante dynamique d'amélioration et de développement productif de leurs activités professionnelles et ce, par le recours à une pédagogie fondée sur l'expérience acquise et à la mesure du développement technique.

Il est donc prévu au programme de cette formation, l'échange de connaissances et de savoir-faire, la mise en situation réelle ainsi qu'un accompagnement permanent et soutenu. Et pour agrémenter la formation, des « packs » de formation consistant en des sorties thématiques seront proposés, dont la visite du port et des sites touristiques, culturels et historiques que recèle la ville de Béjaïa, ancienne et prestigieuse capitale des Hammadites. De surcroît, l'encadrement du Centre de Formation de BMT a prévu la prise en charge effective des préoccupations spécifiques de chaque stagiaire ; il s'agira, somme toute, d'une relation de partenariat personnalisée dans un cadre de travail agréable et une ambiance détendue.

Pour conclure, le Centre de Formation de BMT saura honorer sa vocation, ses objectifs et ses engagements. Il saura, tout autant, être à la hauteur de vos attentes.

Ismail ABDERRAHIM
Directeur Général
BMT Spa

BMT
Bejaia Mediterranean Termina
Intertek ISO 9001 Intertek ISO 14001 Intertek ISO 45001

BMT Training Center
Zone Logistique Ighil Oubarouak,
Commune Tala Hamza, Bejaia
Tél.: 25 32 15 034 / 15 06 40 0982
E-mail : bmt.centredeformation@bejaiamed.com

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
TRAINING CENTER

CENTRE DE FORMATION DÉDIÉ AUX MÉTIERS PORTUAIRES ET À LA LOGISTIQUE

NOS FORMATIONS

- Techniques de conduite des engins de manutention
- Formation Engineering
- HSE
- Gestion Portuaire et Logistique
- Management
- Finances & Comptabilité
- Audit Interne
- Ressources Humaines & Juridique
- Marketing & Commercial
- Information Technology

www.bejaiamed.com

Assurances

Trois bonnes raisons de souscrire à la SAA après la Covid-19

Malgré un exercice exceptionnellement difficile marqué, notamment, par la pandémie de la Covid-19, la Société nationale d'assurance SAA a su maintenir globalement un niveau de performance opérationnelle satisfaisant, confortant ses choix stratégiques et son ambition de demeurer parmi les acteurs de référence dans un marché plus que jamais concurrentiel et une économie en pleine mutation.

Nacer SAIS
P.-dg de la Société nationale d'assurance (SAA)

Le secteur des assurances, qui a traversé en 2020 l'une des pires crises économiques que le monde n'ait jamais connues, a enregistré des fluctuations aussi bien au niveau mondial que national. La résilience affichée par de nombreux assureurs a plus ou moins vacillé sous le poids des conséquences de la pandémie Covid-19 sur d'autres secteurs d'activités intimement liés à leur activité. Le chiffre d'affaires global de toutes les branches cumulées (vie et non vie) est en baisse de 6%. Il s'élève à 125 milliards de dinars.

Mais dans ce contexte difficile, la Société nationale d'assurance (SAA) a su tirer son épingle du jeu, comme le démontrent les bons résultats de la compagnie en 2020, soutenus par les agrégats suivants : un chiffre d'affaires (CA) de 27 milliards de dinars, une part de marché de 21,2%, un bénéfice net d'impôt de 2,64 milliards de dinars, en hausse de 20% sur un an, un total actif qui s'élève à 97,4 milliards de dinars, soit + 4%, et un retour sur capital de 8,8%.

A ces chiffres clés, s'ajoute une série de bons résultats marqués par la hausse des produits financiers de 1,73 à 1,97 milliard DA (+13,84%), grâce à un niveau de placements de 41,7 milliards DA, en évolution de 2,41%, comparativement à 2019. Il en ressort un taux moyen de rendement de 4,66%, contre 4,53% en 2019.

Une place de leader dans le marché algérien des assurances comme premier atout

Chez la SAA, la connaissance du secteur algérien des assurances est à la hauteur de la réputation dont jouit la compagnie auprès de ses clients mais aussi auprès de ses partenaires. ***Cette particularité alimente grandement la réussite de l'entreprise***. La SAA, avant tout c'est plus de 2 millions de clients, plus de 530 points de vente à travers le territoire national et une expertise de plus de 58 ans au service de la volonté du maintien du rapport de confiance entre la compagnie et ses clients.

La flexibilité et la garantie de trouver un allié à toute épreuve !

Les performances réalisées en 2020 à la SAA sont d'abord le fruit d'un travail mené en amont pour comprendre les nouveaux enjeux qui s'offrent au secteur des assurances, notamment à la faveur du boom digital et numérique que connaît le pays. Cette réflexion passe, entre autres, par un processus de transformation engagé par l'entreprise ces dernières années, dont la diversification du portefeuille d'affaires et la modernisation des outils de gestion et

du service à la clientèle en constituent les piliers.

L'objectif étant de permettre une flexibilité et une adaptabilité de nature à consolider le lien de confiance établi avec les clients. C'est pourquoi des choix stratégiques ont été opérés depuis quelques années, visant à réduire sa dépendance d'un seul segment « l'automobile » et à diversifier son portefeuille par l'accroissement des souscriptions dans les risques industriels et les autres branches d'assurance.

Ces choix stratégiques ont permis à la société de minimiser les pertes générées au niveau de l'ensemble du secteur par la baisse des performances de la branche automobile, sujette à des changements systémiques obéissant aux dernières décisions économiques, comme ce fut le cas pour la taxe destinée à sanctionner les engins polluants, instituée par la Loi de finances 2020 - retirée en 2021 - et que les sociétés d'assurance avaient été chargées de collecter en faveur du Trésor public.

Sur le plan de la gestion, il est à mentionner le renforcement des mécanismes de gouvernance par la création de nouveaux comités assistant le conseil d'administration, notamment le comité des risques, ainsi que la mise en place de nouvelles structures opérationnelles en charge de la transformation digitale, de la conformité et du développement des partenariats.

Le lancement, durant 2020, avec d'autres acteurs publics, et en dépit de la crise sanitaire, du projet de création de deux sociétés d'assurances Takaful (« Dommage » et « Familly ») est l'une des réalisations majeures de la société. Ce projet vise à contribuer à l'amélioration du rapport de l'assurance au produit intérieur brut, et d'offrir aux consommateurs des produits d'assurance répondant à leurs vœux et à leurs besoins.

En termes de perspectives, la SAA entend poursuivre, pour les années à venir, ses efforts de transformation et œuvrer à jeter les bases d'une entreprise moderne tournée vers l'avenir et en mesure d'affronter les défis multiples qu'imposera, sans doute, le développement des nouvelles technologies où l'amélioration de l'expérience et du parcours client constituera le véritable enjeu d'exercice pour les acteurs d'assurance.

Le pragmatisme comme maître-mot pour faire face aux défis de l'avenir

La saturation des segments traditionnels n'offre pas des marges de croissance importantes, outre que ce sont des segments marqués par un niveau élevé de sinistralité, c'est le cas de l'assurance automobile, et par un recours important à la réassurance pour les risques industriels. Mais à la SAA, l'on préfère regarder les défis comme des opportunités.

D'autre part, la SAA ambitionne de réunir les conditions permettant de hisser son niveau d'activité pour le mettre en adéquation avec ses fonds propres. La réalisation de cet objectif stratégique passera par la réorientation des efforts vers les segments présentant un potentiel de développement élevé, en l'occurrence le segment des particuliers et des professionnels. La diversification des canaux de vente de produits d'assurance figure parmi les préoccupations de l'heure de la société. Le lancement prochain de la vente en ligne de certaines couvertures, telles que les assurances habitation et Cat Nat, s'inscrit dans cette perspective■

K. B.

Assurances agricoles

Nécessité de mettre au goût du jour les projets du Daca et du FGCA

Actualisation. Lors d'une rencontre technique sur l'assurance inclusive et le financement des risques, organisée récemment à Alger, des experts se sont penchés sur la question de l'actualisation du Daca afin de l'adapter aux événements des catastrophes naturelles de ces dernières années.

Le dossier de la réforme des assurances agricoles, plus précisément celui du Dispositif d'assurance des calamités agricoles (Daca), est tombé à point nommé avec les derniers incendies de forêts d'une rare violence. Du coup, une réflexion a été engagée ces derniers mois dans le but de remettre au goût du jour le concept du Daca dans la mesure où les catastrophes naturelles se sont dangereusement multipliées, dont les incendies de forêts et les inondations, entre autres.

Adapter le système des assurances agricoles aux calamités naturelles

Il est vrai que le changement climatique est une raison majeure de la fréquence des catastrophes naturelles, en plus des actions anthropiques qui n'ont fait qu'aggraver le problème des dégâts enregistrés dans l'agriculture et l'élevage. Lors d'une rencontre technique sur l'assurance inclusive et le financement des risques organisée récemment à Alger, des experts se sont penchés sur la question de l'actualisation du Daca afin de l'adapter aux événements des catastrophes naturelles de ces dernières années. Cela étant, en Algérie en matière de marché des assurances contre les calamités agricoles, selon les résultats provisoires relatifs à l'exercice 2020, deux principaux acteurs se partagent l'essentiel des risques agricoles. Il s'agit de la CNMA (plus de 67%) et, à moindre degré, la SAA (un peu moins de 28%). De leur côté, GIG Algeria (ex-2A), la CIAR, la Caat et Salama se partagent l'infime partie restante de ce marché (moins de 5%). Le marché de l'assurance agricole est partagé en deux types de catégories :

les petits agriculteurs, intervenant soit individuellement soit en coopératives, et les grands agriculteurs en relation avec l'industrie agroalimentaire. D'emblée, il ressort que le marché de l'assurance agricole est très peu développé, en dépit du fait que le mutualisme aurait pu être un facteur d'adhésion des agriculteurs. Or, à ce jour, seuls 10% des agriculteurs souscrivent leurs contrats d'assurance, ce qui représente une part de marché dans le secteur des assurances de seulement 2%.

Le projet de Dispositif d'assurance des calamités agricoles (Daca) a été longuement évoqué dans la communication qui a été présentée par le consultant du Pnud en Algérie, en l'occurrence Naouri Mokhtar. Du reste, il a indiqué qu'il a été conçu et finalisé, en 2012, par le CNA mais non suivi d'effet. Il a indiqué que ce projet s'inspirait du modèle espagnol et prévoyait la mise sur pied d'une Agence qui s'occuperait de développer l'assurance agricole. Il a ajouté que l'avant-projet pour la création de l'Apra est fin prêt depuis huit ans.

Le conférencier a indiqué que le Daca devait remplacer le Fonds de garantie des calamités agricoles (FGCA). Contre toute attente, le FGCA a subi une réforme et le projet Daca est mis en stand by. M. Naouri a indiqué que le Daca gagnerait à être appuyé par une étude chiffrée tenant compte des besoins de financement, et a émis le vœu que cette étude menée dans le cadre du Pnud puisse aider à faire du Daca un projet d'avenir pour le monde agricole. En substance, la conférence de l'expert a d'abord donné des explications concernant les quatre risques majeurs qui menacent le secteur agricole (inondations, sécheresse, tempêtes et feux de forêts) ainsi qu'à la politique de prévention contre ces phénomènes. Dans son développement du deuxième point, le consultant met l'accent sur les produits d'assurances agricoles proposés par le marché algérien qui couvrent, de manière générale, uniquement les risques dits OPSNBVY, à savoir l'incendie, la grêle, etc.

Les risques ayant une ampleur catastrophique et causant énormément de pertes aux agriculteurs et aux éleveurs, tels que la sécheresse, ne sont pas garantis dans ces contrats d'assurance. Le troisième point, traitant du financement des risques de calamités agricoles, est le Fonds de garantie des calamités agricoles (FGCA), institué par l'État en 1988. Il a été gelé au début des années 2000, puis relancé en 2012, après avoir subi certaines réformes (coïncidant avec la finalisation du projet Daca). M. Naouri a rappelé que la gestion du FGCA était confiée à la CNMA, mais des dysfonctionnements ont fait que le Fonds a marqué le pas, vu que le nombre des sinistres s'accroissait avec le nombre des indemnisations.

Recommandations pour une assurance agricole inclusive et résiliente

Les participants ont proposé de faire la différence entre les exploitations dans les zones humides, arides et semi-arides, notamment pour la céréaliculture lors du traitement des cas. Comme pour l'assurance Cat-Nat, il est aussi suggéré un système à double volets avec comme assurance minimale financée par un dispositif public/privé et une assurance complémentaire financée par les assurés, outre la mise en place d'un partenariat public/privé impliquant l'ensemble des acteurs : État, assureurs, assurés, organismes scientifiques et de prévention, associations d'agriculteurs, etc. d'autres propositions ont été faites :

► la combinaison d'une double récolte des primes : par l'impôt indirect (taxes et autres, y compris sur les contrats d'assurance) et par l'assurance ;

► le passage d'un système d'aide en aval (indemnisation des sinistres) à un système d'aide en amont (par la subvention des primes d'assurance) ;

► la suppression de la condition de déclaration de zone sinistrée et son remplacement par un système fondé sur des données scientifiques élaborées par des organismes indépendants, la réorganisation de l'offre d'assurance des entreprises publiques en direction du marché des risques agricoles par la création de filiales communes, afin de renforcer les capacités d'assurance ;

► l'encouragement de la création de sociétés privées spécialisées en assurance agricole et, enfin, l'exploitation du concept Takaful pour apporter des solutions assurancielles aux clients réfractaires à l'assurance classique. Pour sa part, le représentant du CNA a proposé deux pistes d'amélioration qui ont été retenues dans les recommandations de ces travaux. Il s'agit de proposer aux agriculteurs l'exonération des assurances agricoles de la TVA (comme c'est le cas pour les assurances de personnes et la Cat-Nat).

Cette exonération concernerait uniquement l'assurance des cultures et du bétail, à l'exclusion des bâtiments et matériels. À la fin de la journée, il est fait lecture d'une vingtaine de recommandations. Celles-ci sont classées par thème et transmises dans le compte rendu final de la journée. Il est à retenir que les participants ont appuyé l'idée de relancer le projet Daca à travers la mise en place d'un ancrage juridique et la révision du cadre législatif du FGCA.

La deuxième proposition qui porte sur le projet de réforme propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs. Selon M. Benhabilès, qui n'est autre

que le premier responsable de la CNMA, le projet de réforme qui propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs est *« fin prêt et validé par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural »*.

Cette réforme vise principalement à rendre tous les risques climatiques et sanitaires assurables en mettant en place des dispositifs en amont pour l'accompagnement des agriculteurs. Il s'agit, notamment, d'intégrer au préalable la gestion de la prévention des risques, en anticipant les sinistres et en apportant une contribution auprès des agriculteurs en matière de respect de l'itinéraire technique et des mesures de prévention contre les calamités agricoles. *« Ces dispositifs, qui sont inscrits dans la feuille de route du ministère de l'Agriculture, vont donner une dimension économique à ce secteur, à travers des solutions pérennes et permettront d'avoir la primauté de l'économie à l'administratif »*, soutient M. Benhabilès.

L'assurance agricole deviendra ainsi, pour la première fois en Algérie, un élément déterminant dans la poursuite des activités et la sécurisation des revenus des agriculteurs, au lieu de faire appel au Trésor public pour les indemniser après chaque catastrophe naturelle ou sanitaire. Mais pour ce faire, le projet de réforme propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs. Partant du principe que toute subvention des pouvoirs publics doit être obligatoirement assurée, il explique : *« L'Etat intervient pour développer les activités agricoles, la moindre des choses est de sécuriser ces investissements. »*

Toutefois, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une subvention à l'acquisition des produits de l'assurance agricole pour les cultures stratégiques. *« Si nous voyons les pertes subies et les sommes investies, nous trouvons qu'on aurait pu prendre une petite partie pour subventionner les agriculteurs (dans ce domaine) et mettre en place un système d'assurance plus fiable qui s'inscrit dans une logique économique plus pérenne et qui crée de la valeur »*, estime M. Benhabilès, soulignant que dans les pays à vocation agricole, les produits d'assurances sont lourdement subventionnés, à l'instar de l'Espagne et des Etats-Unis (pour les cultures céréalières). La généralisation des assurances agricoles à travers cette conception nouvelle va permettre de protéger des petites exploitations et des populations rurales, notamment celles exclues de la protection sociale■

Ahmed K.

INTERNATIONAL L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** (dont 900 DA frais d'envoi) ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : .....

e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :
☐ par chèque bancaire à l'ordre de : LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES
☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

saa Assurances

NOTRE RÉSEAU
LA PLUS DENSE IMPLANTATION NATIONALE

298
Agences directes

230
Agents généraux

189
Bureaux de bancassurance

44
Courtiers

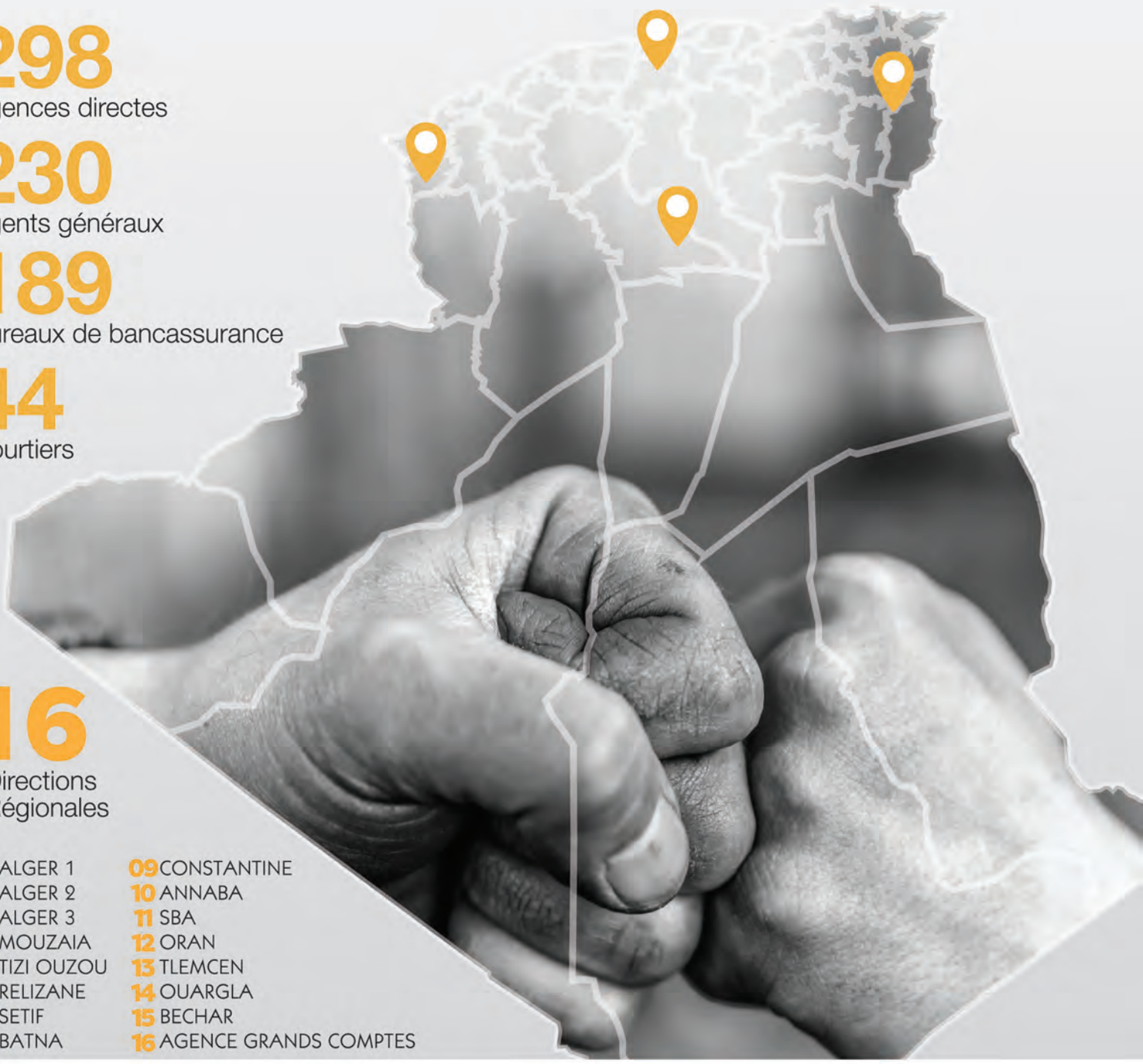

16
Directions Régionales

01 ALGER 1
02 ALGER 2
03 ALGER 3
04 MOUZAIA
05 TIZI OUZOU
06 RELIZANE
07 SETIF
08 BATNA
09 CONSTANTINE
10 ANNABA
11 SBA
12 ORAN
13 TLEMCEN
14 OUARGLA
15 BECHAR
16 AGENCE GRANDS COMPTES

saa
الشركة الوطنية للتأمين
Société Nationale d'Assurance

Pétrole

Le raffermissement des prix se confirme

Dénouement ? La tendance haussière observée depuis quelques mois ne s'est pas maintenue au début du mois d'août. Un léger fléchissement des prix a été constaté sur les principaux marchés de l'or noir.

Les prix du pétrole ont réalisé ces dernières semaines des performances considérables, bien que l'évolution soit en dents de scie sur le court terme. Sur une année, la tendance haussière se confirme. La moyenne des prix est passée de 50 dollars le baril en janvier dernier à près de 78 dollars durant le mois de juillet. Cette croissance est à mettre sur le compte de plusieurs facteurs géopolitiques, économiques et, bien évidemment, sanitaires. Parmi les facteurs visibles, citons, notamment, les publications économiques qui concernent principalement les grandes économies mondiales.

Le deuxième facteur qui impacte le marché pétrolier est bien évidemment la situation sanitaire qui prévaut dans les régions économiques les plus importantes de la planète. Néanmoins, la tendance haussière observée depuis quelques mois ne s'est pas maintenue au début du mois d'août. Un léger fléchissement des prix a été constaté sur les principaux marchés de l'or noir.

Une situation qui n'a pas tardé à s'inverser à la faveur de l'incendie qui a touché une plateforme pétrolière dans le Golfe du Mexique. Cet incident majeur a provoqué l'arrêt par le groupe public Pemex de l'exploitation de 125 puits dans la zone. Cet incident, conjugué aux effets de l'ouragan IDA, qui a contraint plusieurs compagnies pétrolières à évacuer leurs plateformes et suspendre leur production aux USA, a permis un rebond de plus de 10%. Une performance jamais enregistrée depuis septembre de l'année dernière.

Sur le long terme, le marché demeure attentif aux dernières nouvelles en lien avec la situation sanitaire. L'AIE avait révisé dans ce sens la trajectoire de la croissance de la demande dans certaines régions de la planète. L'AIE a rectifié ses chiffres en raison de l'aggravation de la pandémie. De leurs côtés, les pays de l'Opep et le groupe Non-Opep ont validé au début de septembre en cours la mise sur le marché d'une quantité de 400.000 barils de pétrole en octobre prochain. L'Organisation maintient ainsi son agenda à long terme qui tend à équilibrer les prix sur le marché.

Lors de sa dernière réunion, l'Opep et Non-Opep ont affiché leur satisfaction quant aux niveaux de conformité observés par les pays membres, conduisant à une meilleure stabilité du marché et, mieux encore, un prix du marché arrangeant producteurs et exportateurs. En attendant la prochaine réunion qui se tiendra au début du mois d'octobre, le marché pétrolier résiste aux différents aléas. Les prix se consolident en dépit d'une situation fluctuante■

S. Boughazi

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Augmentation de la production pétrolière de 400.000 barils/jour

Une décision non avantageuse pour les pays producteurs

Problématique. Les réserves stratégiques des pays importateurs sont pleines et cette augmentation aurait pour conséquence une baisse des cours, en l'absence de toute reprise importante de l'activité économique mondiale, y compris la demande chinoise aux niveaux aussi bien intérieur qu'extérieur.

Les pays Opep et Non-Opep (Opep+) ont approuvé la poursuite de l'ajustement à la hausse, pour octobre prochain, de leur production globale mensuelle de 400.000 barils/jour, décidé lors de leur 19e réunion ministérielle à partir d'août dernier. Sollicitée par nos soins pour davantage d'explications, Nassima Ouhab-Alathamnah, docteure en économie de l'énergie, précise, d'abord, que cette augmentation a été prévue initialement jusqu'à la fin de l'année 2022. *« Malgré les désaccords survenus au sein de l'Organisation entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (UAU) au sujet-même de cette augmentation, l'unité semble primer sur les intérêts individuels de certains membres liés aux quotas de référence auxquels les EAU s'étaient opposés »*, explique Dr. Ouhab. En effet, si cette décision intervient au moment où la pandémie regagne du terrain à cause des différents variants, *« la stratégie concurrentielle opposant le cartel aux autres producteurs Non-Opep, principalement les USA, semble véhiculer au premier plan la décision de l'Opep+ ».*

La raison ? Pour l'universitaire, le maintien de volumes de production assez bas dans le but d'équilibrer le marché mondial de l'or noir *« arrangerait sur le moyen-long terme les sociétés pétrolières américaines ayant besoin d'un prix du baril supérieur à 50 dollars afin d'assurer la rentabilité de leurs exploitations ».*

Or, les pays pétroliers membres de l'Opep+, qui sont majoritairement rentiers, *« comptent davantage sur leurs productions pétrolières afin d'augmenter leurs revenus impactés par la récession de l'économie mondiale post-coronavirus ».* Cela dit, l'augmentation de la production de 400.000 barils/jour, aux yeux de Dr. Ouhab, *« ne serait pas avantageuse pour les pays producteurs, étant donné que le marché est toujours saturé ».* Les réserves stratégiques des pays importateurs sont pleines et cette augmentation aurait pour conséquence une baisse des cours, en l'absence de toute reprise importante de l'activité économique mondiale, y compris la demande chinoise aux niveaux aussi bien intérieur qu'extérieur.

Par ailleurs, la spécialiste des questions énergétiques explique que la fluctuation des cours demeure *« sensible aux évolutions des décisions politiques émanant des différents acteurs du marché, parmi lesquelles figure l'actuelle décision de l'Opep+ malgré la périodicité des réunions tendant à réajuster volontairement les volumes de production ».*

Dans la même optique, Dr. Ouhab précise qu'en l'absence de toute augmentation substantielle du prix du pétrole dans les prochains mois, *« les pays producteurs membres de l'Opep+ se contentent d'étendre le volume de production ».* L'objectif est de *« compenser les pertes subies à la suite de la rétractation de la demande mondiale ».* Enchaînant, l'universitaire explique que la plupart des pays ont besoin d'un prix supérieur à 130 dollars afin d'équilibrer leurs budgets. A l'heure actuelle, on est loin de cet objectif car les causes ayant engendré l'effondrement du cours depuis 2014 n'ont pas disparu.

Rappelons qu'il a été également décidé que la prochaine réunion ministérielle de l'Opep et des pays non membres de l'Opep se tiendra le 4 octobre prochain. A noter que la réunion du JMMC était consacrée à l'examen de la situation du marché pétrolier international et à ses perspectives d'évolution à court terme ainsi qu'à l'évaluation du niveau de respect des engagements de baisse de la production des pays de la Déclaration de coopération pour le mois de juillet 2021■

H. Merzouk

ISO 9001:2015
Management
system

www.tuv.com
ID 9108649708

LIFTAL

Fabrication des Elingues Câbles, Elingues Chaînes Sangles Plates
Elingue Rondes, Câbles et Accessoires de Levage & de Manutention
Produits et Accessoires Industriels et Pétroliers

QUALITÉ ET SÉCURITÉ GARANTIES

Hai Mekhadma à coté de Dar El Moualem
Bp 862,Mekhadma Ouargla Algérie

029 71 65 42/43/44
0770 94 28 39 / 0550 05 98 83

liftal_sling@yahoo.fr
liftal.sarl@gmail.com

www.liftal-sling.com

Liftal Algérie veille à la sécurité de vos projets industriels

Le levage industriel est une activité de manutention qui consiste à soulever, déplacer ou manutentionner des charges lourdes à l'aide, principalement, de grues mobiles, mais aussi de bras de grues, de chariots élévateurs, de nacelles, de treuils, voire même d'hélicoptères. Dans un segment de niche aussi indispensable au secteur de la construction, entre autres, Liftal Algérie s'impose sur le marché national grâce à sa qualité première : sécuriser vos chantiers et réduire les risques grâce à un matériel à la fiabilité reconnue.

En effet, le savoir-faire de Liftal précède sa réputation. Leader dans la fabrication des élingues, câbles, chaînes, sangles et système de levage en Algérie, l'entreprise aux grandes ambitions, originaire de Ouargla, a su se positionner comme un acteur incontournable dans le domaine du levage industriel.

Les professionnels qui utilisent des systèmes de levage ont plusieurs exigences indispensables à la bonne marche de leur activité : hautes fiabilité et sécurité, performances techniques toujours plus poussées, tout en présentant une ergonomie intéressante. Les équipements de levage sont aussi nombreux et variés que les besoins des industriels en perpétuelle évolution. Liftal leur propose toute une gamme de matériel et d'accessoires de levage de haute qualité, qui sont conformes aux normes en vigueur.

Levage (élingue cable, sangle plate, élingue ronde, etc.) mais aussi safetytools, vérins hydrauliques, palans électriques, cordes polypropylènes et produits industriels sont autant de services et d'équipements proposés par Liftal à ses clients qui lui font confiance depuis de longues années. Des solutions adaptées, mises à la disposition des professionnels de l'industrie lourde, l'industrie pétrolière et parapétrolière, ports et cimenteries, construction, etc.

Pourquoi choisir Liftal ?

Les valeurs « maison » prônées par Liftal ont un point d'achoppement : la sécurité. Mais il n'en demeure pas moins que l'entreprise se distingue aussi à travers un ensemble de valeurs commerciales et un esprit *« corporate »*. Autant d'atouts professionnels qui font d'elle un acteur majeur du secteur en Algérie :

- ***La disponibilité :*** une équipe est disponible 6j/7, 8h par jour.
- ***La réactivité :*** avec une équipe composée uniquement d'ingénieurs, Liftal prend les initiatives qui s'imposent sans délai, que ce soit pour optimiser un service en surcharge ou appliquer un correctif de sécurité sur un applicatif annoncé comme vulnérable.

- ***La compétence :*** à travers la formation et le recrutement de personnes motivées qui font de leur métier une vraie passion.

- ***La transparence :*** Liftal œuvre à ce que ses clients soient en permanence informés, orientés et éclairés au sujet des préoccupations qui leur sont primordiales.

Certification ISO 9001 :

Afin d'améliorer son positionnement et assurer sa pérennité dans le domaine du matériel de levage et distribution des produits industriels, la Sarl Liftal continue la mise en œuvre de son système de management de la qualité SMQ suivant les exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

La politique qualité repose sur les axes stratégiques suivants :

- Satisfaire les exigences réglementaires applicables et les exigences des clients et autres parties intéressés pertinentes ;
- Fidéliser les clients actuels et satisfaire leurs attentes ;
- Assurer la meilleure maîtrise des techniques de fabrication de matériel de levage ;
- Elargir et diversifier nos activités commerciales ;
- Améliorer en permanence l'efficacité du SMQ■

Groupes industriels

Un accompagnement s'impose

Coopération. La réussite de la politique industrielle de l'Algérie passe inéluctablement par le développement des groupes industriels vu leur importance dans la relance économique du pays.

Il faut reconnaître que les groupes industriels publics subissent, ces derniers temps, un manque de liquidités important qui les handicape à poursuivre leurs activités correctement et cela à cause des créances non recouvertes dont ils souffrent. Devant une telle situation, le ministère de l'Industrie a donné des directives afin de résoudre ce problème et permettre aux entreprises de se débarrasser de cet étranglement financier. A titre d'exemple, on peut citer le groupe mécanique SNVI qui a *« des créances de l'ordre de 12 milliards DA »*.

Aussi, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar, a affirmé, dernièrement, lors de la série de réunions avec les responsables des groupes industriels publics, l'importance de doubler d'efforts pour hisser la productivité des groupes industriels qualifiés de *"locomotive"* du secteur. Il a été procédé à l'évaluation de la situation des groupes et leurs filiales, ainsi qu'à la définition des priorités pour chacune de ces instances dans le futur, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie. M. Zaghdar a mis en avant l'importance de ces groupes industriels ainsi que leur rôle dans la croissance et la diversification de l'économie nationale, car considérés, selon lui, comme étant la principale locomotive pour le secteur. De même qu'il a jugé important de les soutenir, les restructurer, les relancer et élaborer les plans de développement propres à chaque groupe, selon le même

communiqué. Pour ce faire, il faudra doubler d'efforts pour optimiser leur rendement et efficacité et rétablir l'équilibre de leurs filiales en difficultés.

Une vision prospective s'impose dans ce sens et permet de parvenir à des solutions réelles en mesure de faire face à la double conjoncture financière et sanitaire actuelle. Selon le communiqué du ministère de l'Industrie, la situation actuelle requiert la conjugaison des efforts des secteurs public et privé mais également une meilleure coopération et complémentarité entre les groupes et les entreprises publiques relevant d'autres secteurs, ou encore avec la recherche scientifique et la formation.

Une telle démarche permet de satisfaire les besoins des uns et des autres, offrir des produits locaux à des prix compétitifs et réduire immédiatement la facture des importations.

Ainsi, le ministre a appelé à la modernisation de la gestion des groupes industriels publics et à l'amélioration de leur gestion de façon urgente, en sus de la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TICS) pour assurer leur efficacité. Le ministre a également mis l'accent sur l'importance pour ces groupes d'établir des partenariats, notamment avec les privés locaux, en insistant sur la maîtrise du cadre juridique lors de l'élaboration des conventions et des partenariats avec des étrangers pour protéger les intérêts de la partie algérienne. A noter que le Groupe industriel est géré par un Conseil d'administration qui inclut un représentant de la banque de domiciliation du Groupe et est ouvert à des compétences externes, notamment des experts. Il est dirigé par un cadre dirigeant principal soumis à un contrat de performance et sa rémunération comporte une partie fixe et une partie variable déterminée sur la base de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration et contenus dans son contrat de performance.

Le Groupe devra loger au niveau central les fonctions support et développement, de pilotage stratégique, de politiques de croissance, de recherche et développement, d'innovation, de veille technologique, de marketing, de gestion financière, d'audit, de contrôle de gestion et de conclusion de partenariats et d'accords■

F. A.

Art & Science of Amazing Protection

Secteur agricole

Lancement de mesures urgentes pour promouvoir l'investissement

Relance. Contrairement à d'autres secteurs, l'année 2020 aura plutôt été positive pour l'agriculture qui a pu rehausser sa barre en réalisant l'équivalent de 25 mds Usd en termes de production agricole, soit une augmentation de 2 mds USD par rapport à l'année précédente.

Le secteur de l'agriculture entreprend le lancement de mesures d'urgence pour la relance de l'activité agricole. Le but étant de promouvoir l'investissement et de réduire la facture d'importation des produits de large consommation, selon un communiqué des services du Premier ministre. En effet, le secteur concerné compte lancer plusieurs mesures urgentes et ce, à travers la finalisation et la promulgation de textes réglementaires encadrant les procédures d'accès au foncier agricole mais également la poursuite de l'opération de récupération des terres non travaillées pour assurer l'exploitation optimale du foncier agricole et des capacités de production nationale. Ces mesures visent également la réduction de la facture d'importation des produits de large consommation à travers, notamment, le développement des cultures industrielles et l'optimisation des dispositifs de soutien aux céréales et au lait. Le secteur prévoit, en outre, la concrétisation d'un programme d'irrigation d'appoint qui concerne une superficie globale de 158.000 ha, imposé par les conditions climatiques difficiles et les irrégularités pluviométriques, rapporte l'APS.

A noter que contrairement à d'autres secteurs, l'année 2020 aura plutôt été positive pour l'agriculture qui a pu rehausser sa barre en réalisant l'équivalent de 25 mds Usd en termes de production agricole, soit une augmentation de 2 mds USD par rapport à l'année précédente.

Résilience bien avérée. Ce résultat a permis de se rassurer quant à l'efficacité et au rendement du secteur agricole, en dépit de ces temps de crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid-19. Il a également pu participer et contribuer à l'aspect social et

humanitaire auprès des régions les plus enclavées et en difficulté durant cette crise. Ce résultat est le fruit de la nouvelle stratégie adoptée par le secteur qui focalisera, désormais, ses efforts sur le développement des filières stratégiques telles que le blé tendre, le maïs, les cultures sucrières et sur les oléagineux afin de pouvoir réduire, voire rééquilibrer la facture alimentaire du pays encore très déficitaire de plus de 10 mds Usd. Pour ce faire, en 2020, un Office de développement de l'agriculture saharienne des cultures stratégiques et agro-industrielles a été créé ; il aura pour objectif d'aider et d'orienter les investisseurs souhaitant s'initier à l'agriculture dans le sud du pays.

Cependant, au vu de la situation actuelle, il a été décidé d'orienter les efforts vers une agriculture intelligente et solide face au changement climatique, en tenant compte de l'environnement et de l'équilibre des écosystèmes sans négliger le gaspillage, grâce à une bonne gestion des excédents de production.

Parallèlement, plus de 1,5 million d'arbres ont été plantés cette année dans le cadre du Plan national de reboisement. L'année 2021 promet d'être encourageante pour les opérateurs des filières agricoles en Algérie. Dans ce schéma, la stratégie agricole interviendra simultanément à plusieurs niveaux : celui de l'exploitation agricole, des filières de production, de commercialisation et des échanges extérieurs, de l'orientation en matière de développement agricole et les politiques d'accompagnement, des actions de soutien pour les ressources humaines et de la politique alimentaire, selon une étude du Cnes.

La démarche consisterait, à la faveur des grands défis qui sont posés au secteur, de fonder la stratégie, les objectifs et l'organisation à mettre en œuvre pour promouvoir le secteur, en ayant à l'esprit les enjeux économiques qui restent considérables par rapport à un environnement national et surtout international en pleine mutation et par rapport à des enjeux sociaux qui ont, parfois, handicapé le développement du secteur■

A. F.

Algérie
Hausse de la valeur de la production agricole à 25 miliards $ en 2020

La valeur de la production agricole a atteint 25 milliards $ au terme de l'année 2020 contre 23 milliards $ un an plus tôt. Cette progression, qui intervient dans le contexte de la pandémie mondiale de coronavirus, vient confirmer le dynamisme d'un secteur qui reste l'un des principaux piliers de l'économie en dépit de la place prépondérante de l'industrie pétrogazière.

Le secteur génère, en effet, l'équivalent de 12% du PIB et fournit plus de 2,5 millions d'emplois directs dans le pays. Afin de le stimuler, le gouvernement a lancé une nouvelle feuille de route sur la période 2020-2024. Cette stratégie vise à réduire la facture des importations alimentaires de 2,5 milliards $ en ciblant plusieurs produits comme le blé tendre, l'huile végétale, le sucre, le maïs, la tomate industrielle et les semences de pomme de terre.

Elle entend également porter la production céréalière à 7,1 millions de tonnes et cultiver les oléagineuses comme l'arachide, le soja et le colza sur environ 500.000 ha d'ici cette échéance■

Campagne céréalière 2020-2021

Encore un échec !

Laisser-aller. Tous les spécialistes dans le domaine de la production agricole, en général, et céréalière, en particulier, s'accordent à dire que très peu de progrès a été accompli dans le développement de la filière céréales dans notre pays.

Par Rabah Abdessemed

Alors que nous sommes à quelques encablures du lancement officiel de la prochaine campagne agricole 2021-2022, l'heure est à la traditionnelle évaluation des différents bilans de la production agricole de cette année. De l'ensemble des filières agricoles qui vont être passées à la loupe, celles des grandes cultures, notamment les céréales, vont retenir incontestablement tous les regards.

Pourquoi accorder une grande importance à la filière céréales ? La production de céréales en 2021 est estimée à 3,5 millions de tonnes, inférieure à la moyenne quinquennale. La sécurité alimentaire durable de l'Algérie et sa souveraineté nationale sont deux questions primordiales et, donc, intimement liées et dépendent d'une manière considérable de la production céréalière, sachant pertinemment que le blé (dur et tendre) est un aliment de base de première nécessité dans le régime alimentaire de l'Algérien. D'ailleurs, tous les spécialistes des domaines de l'agronomie, de l'économie et des sciences sociales s'accordent à dire que si l'Algérie a été dans le passé le grenier de Rome, une puissance à une certaine époque, il n'en demeure pas moins qu'au jour d'aujourd'hui, elle continue toujours d'occuper les premiers rangs des grands pays importateurs de céréales, mais aussi de légumes secs et des aliments de bétail. Cependant, le défi majeur qu'il faut relever dans le domaine de la production céréalière, c'est de réduire le poids de la facture d'importation qui a atteint des seuils inquiétants.

Pour en savoir un peu plus sur le bilan de la production céréalière de cette campagne 2020-2021, malheureusement, le service de la communication au sein du département ministériel de l'Agriculture et du Développement rural s'est résolument inscrit aux

abonnés absents. Aussi, notre noble mission de journaliste nous oblige à fournir l'information aux lecteurs contre vents et marées. Du coup, nous nous sommes tournés vers l'instance onusienne spécialisée dans l'agriculture et l'alimentation, à savoir la FAO. Dans ce cadre, les récentes données ont indiqué que la *« production de blé en Algérie devrait être légèrement inférieure à la moyenne de 2,5 millions de tonnes »*.

« La production totale de céréales en 2021 est estimée à 3,5 millions de tonnes, ce qui est inférieur à la moyenne quinquennale, et environ 38% de moins que l'année précédente », relève la même source. C'est dire que les différents gouvernements qui se sont succédé n'ont pu améliorer la situation de cette filière qualifiée, pourtant, de stratégique pour l'économie nationale. Preuve en est que l'Algérie figure toujours parmi les plus grands pays importateurs de blé au monde. Elle est le troisième importateur de blé tendre à l'échelle de la planète.

Les importations de blé en 2021-2022

« Force est de constater que même en période de production abondante de céréales, notre pays est resté dépendant des importations, notamment de blé tendre, étant le plus important », souligne la note de la FAO, qui rappelle : *« Au cours des cinq dernières années, les besoins d'importation du pays ont été en moyenne d'environ 7,6 millions de tonnes par an, principalement de blé tendre qui représente environ 70% de la consommation intérieure. »*

En raison de la baisse de la récolte intérieure en 2021, poursuit la même source, *« les besoins d'importation de blé pour la campagne de commercialisation 2021-2022 (juillet/juin) devraient atteindre 8,1 millions de tonnes, soit environ 25% de plus que les importations de l'année précédente et 7% au-dessus de la moyenne »*. Selon la même source, l'Algérie importe du blé de France, du Canada, d'Allemagne, des États-Unis, d'Espagne, des pays de la mer Noire ou du Mexique. Pour la première fois depuis 2016, la Fédération de Russie a expédié du blé en Algérie en juin 2021.

Les contraintes récurrentes de la production céréalière en Algérie

Tous les spécialistes dans le domaine de la production agricole, en général, et céréalière, en particulier, s'accordent à dire que très peu de progrès ont été accomplis dans le développement de la filière céréales dans notre pays. Cela se traduit d'une année à l'autre par des stagnations de la production et du rendement.

Ainsi, le manque de précipitations, mais aussi la mauvaise répartition des pluies pendant l'année expliquent en grande partie la forte variation de la production céréalière. Toutefois, la contrainte majeure relative au déficit hydrique peut être compensée par le recours à l'irrigation d'appoint qui demeure incontournable dans ce cas de figure.

Sur un autre chapitre, les autres points noirs de la relance de la céréaliculture qui ne sont pas des moindres sont :

Les contraintes naturelles : comme la gelée, la grêle, la sécheresse et le sirocco qui sévissent dans certaines zones ainsi que le déficit pluviométrique dans d'autres qui donnent des épis stériles ou échaudés.

Les contraintes techniques : le non-respect de l'itinéraire technique (la mauvaise préparation du sol, l'utilisation abusive de cover crop, l'utilisation de semences de ferme non traitées, l'indisponibilité des engrais azotés (urée 46%), taux de désherbage et de traitement chimique très faible, l'irrigation très peu développée, pertes à la récolte dues à l'indisponibilité des moissonneuses-batteuses ou à leur vétusté (qui peuvent atteindre 25% de la récolte).

Les contraintes organisationnelles : les constats qui ont été établis par les techniciens de l'ITGC au niveau des CCLS montrent qu'une grande partie de la récolte est stockée à l'air libre. Par ailleurs, l'entreprise PMAT n'a pas pu satisfaire les besoins des agriculteurs en matière de matériel des travaux du sol et de récolte.

Les contraintes administratives : dans cette catégorie de contraintes, il y a lieu de relever le problème de la bureaucratie dans l'opération d'approvisionnement en semences de bonne qualité mais aussi en engrais.

Les contraintes législatives : depuis plusieurs années, la majorité des agriculteurs louent leurs terres à des fellahs occasionnels, or ces derniers ne peuvent pas prétendre à une autorisation d'approvisionnement en engrais.

La feuille de route pour l'amélioration des performances de production céréalière

Dans le but de mieux maîtriser la culture des céréales en Algérie, les cadres de l'Institut technique des grandes cultures préconisent des actions réalisables sur le terrain au cours des prochaines années. Ces dernières auront certainement un impact positif sur l'élévation du volume de la production nationale de céréales. Il faudra impérativement prendre en charge les quinze recommandations suivantes :

1/ Respect rigoureux de l'itinéraire technique avec exclusion du recours abusif au cover crop ;

2/ Disponibilité des fertilisants au moment opportun et analyse de la qualité physico-chimique des sols ;

3/ Extension de la gamme variétale des semences ;

4/ Recours au semoir en ligne et diminution du semis à la volée ;

5/ Proposition d'un mode d'intervention adapté aux petites exploitations ;

6/ Réduction des pertes à la récolte en renouvelant le matériel vétuste, tout en effectuant les différents réglages adéquats ;

7/ Encouragement d'initiatives susceptibles de favoriser la mise en route d'actions collectives chez les agriculteurs (mise en commun du matériel) ;

8/ Envisager la prise en charge du soutien de l'opération du traitement des semences de ferme ;

9/ Utilisation du semis direct au niveau des zones fragiles pour la préservation et la durabilité des sols ;

10/ Renforcer les moyens matériels pour la réalisation des opérations de travail du sol, de fertilisation et de désherbage ;

11/ Irrigation d'appoint en cas de nécessité ;

12/ Alléger les procédures administratives d'approvisionnement en fertilisants ;

13/ Agrandissement des aires de stockage de la production avec toutes les conditions requises pour une bonne conservation ;

14/ Satisfaire les besoins en matériel agricole (semoirs, moissonneuses-batteuses, rouleau, pulvérisateurs) ;

15/ Résorption de la jachère autant que possible dans les zones à haut potentiel agricole.

Absence des cadres des Chambres d'agriculture sur le terrain

Dans le chapitre de l'accompagnement des agriculteurs sur le terrain par les cadres de l'agriculture, le moins que l'on puisse dire au sujet de la récente réunion du ministre de l'Agriculture et du Développement rural avec les responsables des Chambres d'agriculture des wilayas du pays est que ces derniers ont été bien *« secoués »* par les propos très directs et pas très tendres du ministre de l'Agriculture et du Développement rural : *« Prenez votre responsabilité, sortez de vos bureaux et partez sur le terrain à la rencontre des agriculteurs et des éleveurs, et faites votre travail de sensibilisation. »*

Lors d'une réunion tenue le 09 septembre 2021 au siège de son ministère dans le cadre des préparatifs de la prochaine campagne agricole 2021-2022 qui coïncide avec le lancement de l'importante opération des labours-semailles, le ministre a invité les cadres de la profession au niveau des wilayas à s'engager pleinement sur le terrain et à se mobiliser pour préparer et mettre en œuvre les plans de la tutelle qui reflètent l'esprit et le modèle de la politique agricole et rurale du pays qui est d'ailleurs inscrite dans la feuille de route, tout en assurant le suivi des programmes productifs et en assurant leur réussite.

« Les Chambres d'agriculture doivent être plus efficaces sur le terrain et œuvrer sérieusement à la concrétisation effective et efficace des activités de développement, en préparant des programmes opérationnels à dimension participative, en intensifiant la mise en œuvre des opérations et activités définies dans le document de route du secteur agricole 2020-2024 et en intensifiant les efforts pour atteindre leurs objectifs. Les résultats pourraient être meilleurs qu'ils ne le sont si les Chambres agricoles jouaient leur rôle comme il se doit », a-t-il souligné. Et de poursuivre son sévère réquisitoire : *« Malgré toutes les incitations, on est loin des objectifs fixés en termes de productivité (chiffre d'affaires). Les enjeux auxquels sont confrontées les filières agricoles lors de cette étape nous poussent à prendre nos responsabilités et à ressentir la grandeur de la confiance qui est placée en nous. Je vous invite, plus que jamais, à faire des efforts pour répondre efficacement aux aspirations des professionnels. Les Chambres d'agriculture doivent être à la hauteur des enjeux du secteur agricole, notamment économiques ■ »*

PUB
EDIWANE

Crise d'eau en Algérie

La vraie bataille de l'or bleu a commencé

Urgence. Le gouvernement s'engage, à travers son Plan d'action pour la mise en œuvre du programme du président de la République, qui a été approuvé par le Parlement récemment, à améliorer l'Alimentation en eau potable (AEP) et mettre fin aux coupures d'eau, tout en assurant un accès égal à cette ressource vitale à tous les citoyens.

Par Rabah Abdessemed

Les Algériens en général garderont gravés dans leur mémoire les images des cauchemars de cet été 2021 et ce, en raison de la succession de plusieurs événements fâcheux, allant de la pandémie de la Covid-19, en passant par les incendies de forêts, sans oublier la crise d'eau qui, malheureusement, continue d'exaspérer la population en la privant la plupart du temps de cette denrée vitale surnommée l'or bleu. Du reste, les citoyens ne savent plus à quel saint se vouer et sont contraints de prendre leur mal en patience puisque le calvaire va vraisemblablement perdurer jusqu'à la fin de l'année en cours avec le retour probable des pluies.

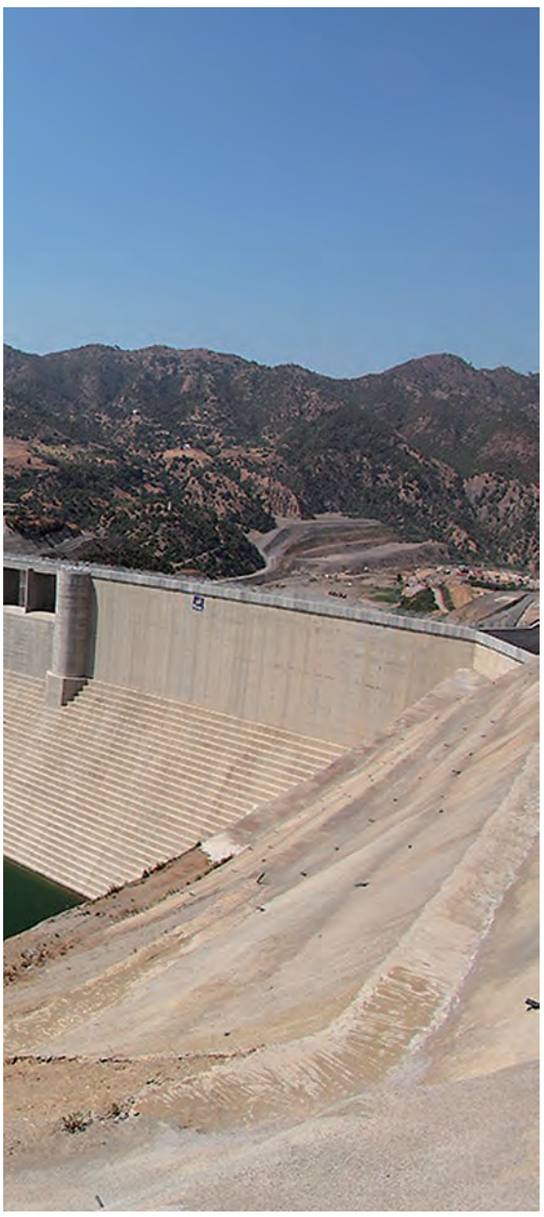

La sécurité hydrique est une priorité nationale

Le comble dans cette histoire de pénurie d'eau est que les responsables du département ministériel des Ressources en eau ont été pris au dépourvu bien avant le début des grandes chaleurs, se retrouvant devant un sacré problème d'approvisionnement des citoyens en eau potable.

Le hic est que le concept de la sécurité hydrique de l'Algérie a toujours été relégué au second rang des priorités des gouvernements successifs depuis plus de vingt ans. Aussi, selon les experts en la matière, la sécheresse qui sévit depuis plus de 20 ans en Algérie nécessite d'actualiser le bilan des ressources pour tenir compte de la réduction de la pluviométrie dans chaque région du pays. Force est de constater que l'Algérie est soumise à des conditions hydroclimatiques *« défavorables »*, caractérisées par des précipitations irrégulières avec une forte variabilité saisonnière et interannuelle des écoulements, d'où la nécessité de tirer des leçons de ce constat global sur les ressources en eau de notre pays.

Pour affronter d'une manière objective les impacts du déficit hydrologique qui va perdurer, les responsables nationaux des ressources en eau ont commencé à prendre conscience ces derniers mois de la nécessité absolue d'initier un projet de charte de l'eau, étant donné que notre pays est classé parmi les pays pauvres en eau.

Le document, élaboré par le ministère des Ressources en eau, insiste ainsi sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures d'adaptation de court, moyen et long termes pour éviter une situation de crise hydrique. S'agissant du potentiel actuel du pays en eaux renouvelables (superficielles et souterraines), le document a indiqué qu'elles sont évaluées à 18,2 milliards de m^3/an, ajoutant qu'en 2020, les ressources mobilisées pour tous les usages ont atteint 11,41 milliards de m^3, soit 86% des potentialités du pays. Selon la même source, les ressources en eau sont soumises à plusieurs contraintes à l'origine d'importantes déperditions des ressources, dont la surexploitation des eaux souterraines, les pertes dans les réseaux d'eau potable, la pollution des ressources et l'impact du changement climatique.

Essentiellement, le projet de charte sur les économies d'eau, élaboré en incluant les propositions des départements ministériels, administrations, associations et médias, a pour but ultime de mettre en garde contre le gaspillage de l'eau et de démontrer comment l'économiser. Il se veut *« une première réponse globale et cohérente à une problématique récurrente qui, si elle est loin d'être nouvelle, revêt à présent un caractère d'extrême urgence pour lutter contre la déperdition et la dilapidation de l'eau »*.

La charte appelle dans son ensemble à *« une mobilisation collective »* de tous les acteurs et utilisateurs de l'eau autour d'engagements en faveur de l'économie et de la préservation de cette ressource vitale. Elle propose un ensemble d'objectifs à l'adhésion de tous les acteurs concernés par les ressources en eau afin qu'ils puissent les intégrer dans leurs programmes respectifs. *« Ces objectifs consistent*

à réduire les consommations en eau, éviter autant que possible la pollution des eaux, utiliser une eau de qualité appropriée à l'usage, récupérer les eaux de pluie et utiliser les eaux épurées », a souligné la même source. Il est aussi impératif de mener des campagnes d'information et de sensibilisation par une prise de conscience collective et individuelle des enjeux vitaux de la préservation de l'or bleu. Pour rappel, globalement, la pluviométrie enregistrée en Algérie a diminué ces dernières années de 20% en moyenne par rapport à la moyenne des cinquante années précédentes. Pour l'année hydrologique 2019-2020, le déficit pluviométrique a atteint 30% par rapport à l'année précédente.

En outre, il faut savoir que les potentialités des ressources renouvelables par habitant sont évaluées en 2020 à 420 m³/hab./an environ, ce qui classe l'Algérie parmi les pays les plus pauvres en ressources hydriques. Cela fait 20 ans que l'on vit une situation de sécheresse qui a commencé à s'amplifier à partir de l'année 2020, du fait qu'on a enregistré un déficit qui a dépassé les 40% en matière de pluviométrie. Au début du mois de juin, on a constaté un taux de remplissage des barrages du pays à moins de 50%. Cela a amené les responsables du ministère des Ressources en eau à élaborer un programme pour les wilayas qui auraient pu être touchées par le déficit en eau potable, à commencer par la capitale, puisque c'est la wilaya la plus vulnérable et la plus risquée dans ce domaine.

Accès à l'eau potable dans le Plan du gouvernement

Le gouvernement s'engage, à travers son Plan d'action pour la mise en œuvre du programme du président de la République, qui a été approuvé par le Parlement récemment, à améliorer l'alimentation en eau potable (AEP) et mettre fin aux coupures d'eau, tout en assurant un accès égal à cette ressource vitale à tous les citoyens. Selon le Plan d'action du gouvernement, l'engagement du président de la République *« d'en finir avec les coupures d'eau et de garantir un égal accès des citoyens aux différents services de l'eau à travers l'ensemble du territoire national sera une priorité »* du gouvernement pour les années à venir, assurant que l'accès à l'eau bénéficiera du total soutien de l'Etat.

Le Plan d'action du gouvernement englobe la combinaison du dessalement au nord du pays à partir de la bande côtière, des interconnexions entre les barrages et les systèmes de transferts, de l'utilisation systématique des eaux et des boues épurées dans l'industrie et l'agriculture et, enfin, de l'exploitation des ressources souterraines dormantes du Sahara septentrional. A ce titre, et afin de préserver les réserves stratégiques en eau, le gouvernement œuvrera à faire du dessalement d'eau de mer la principale ressource d'eau potable (60%) et recourir aux barrages à hauteur de 20% et aux nappes phréatiques à hauteur de 20%.

Les efforts de mobilisation et l'usage optimal de la ressource seront *« plus soutenus »* avec l'objectif de réduire la proportion des eaux impactées par l'aléa climatique en développant, là où elles s'avèreront réellement utiles et dans le strict respect de l'équilibre des écosystèmes en place, les ressources non conventionnelles, notamment par la réalisation de nouvelles stations de dessalement d'eau de mer et de stations de déminéralisation dans les régions Sud. Le nombre actuel de stations de dessalement d'eau de mer (SDEM), à savoir 11 SDEM avec une capacité de production de 760 millions de m³/an, sera porté à 19 SDEM en 2024 avec une capacité de production de 1,4 milliard m³/an, assure le gouvernement.

La capacité nationale de stockage des eaux superficielles sera augmentée par la réalisation et la mise en service de nouveaux barrages et l'interconnexion des grands ouvrages et complexes hydrauliques du pays. Les 80 barrages actuels disposent d'une capacité de stockage cumulée de 8,30 milliards m³. En 2024, le nombre sera porté à 85 barrages avec une capacité globale de 9 milliards m³ et une capacité de mobilisation de 4 milliards m³/an, selon le document.

L'été prochain marquera le début de la résolution de la crise d'approvisionnement en eau potable

La cadence de réalisation de forages à destination agricole et domestique sera accélérée, en veillant à préserver les nappes phréatiques de la surexploitation et en permettant leur régénération. Le volume global de production des eaux souterraines est estimé à 6,6 milliards m³/an, à travers les 281.000 forages actuels, dont 255.000 forages destinés à l'irrigation. Ainsi, en 2024, le volume global, toutes sources confondues, passera à 12 milliards m³/an. La stratégie de mobilisation ne se limitera pas à ces grands captages, affirme le gouvernement, ajoutant qu'elle intègre aussi les niches hydriques, telles que les petits barrages et les retenues collinaires qui constituent des ressources non négligeables, notamment en zones éparses et en milieu rural■

UNION TRANS

Maritimes & Aérien

Union trans un service sur mesure pour toutes vos opérations d'import / export

- Solutions réelles a vos besoins d import / export
- Accompagnements personnalisé pour toutes vos démarches
- Conseils pour optimiser vos frais d import / export
- Manutention / transport / Logistique

Adresse : Cité des Ouvriers N° 2 lot N 2 Dar El Beida, Alger, Algérie
Tel. : +213 23-74-74-80-82 / 83 / 84 / 85
E-mail : contact@uniontrans-dz.com
www.uniontrans-dz.com

MobiSpace
Gérez votre compte en toute simplicité
mobi SPACE
Disponible sur
Google play
1Go vous sera offert au téléchargement
www.mobilis.dz
موبيليس
mobilis
L'ACTUEL 225 /Septembre 2021 - Anep n° 2116015584